



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2025-012**

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2025

Sommaire

ARS /

R75-2024-12-31-00007 - ARRETE PORTANT CESSION D'AUTORISATION DE L'EHPAD LES BOUTONS D'OR SITUE A RUFFEC (16700) ET GERE PAR L'ASSOCIATION AUDACIA, AU PROFIT DE LA FEDERATION ADMR DE CHARENTE, SISE SAINT YRIEIX (16710) (3 pages)

Page 3

ARS NOUVELLE-AQUITAINE /

R75-2025-01-13-00008 - Rectificatif Dec n° 2024-575 portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'Hospitalisation à domicile par CENTRE HOSP. UNIVERSITAIRE DE POITIERS, sur le site de CHU LA MILETRIE parue le 23/12/2024 au RAA N°R75-2024-256 (13 pages)

Page 7

R75-2025-01-13-00009 - Rectificatif Dec n° 2024-576 portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'Hospitalisation à domicile par SAS HAD DE POITIERS, sur le site de H.A.D. DE POITIERS parue le 23/12/2024 au RAA N°R75-2024-256 (12 pages)

Page 21

R75-2025-01-13-00010 - Rectificatif Dec n° 2024-578 portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'Hospitalisation à domicile par CHU DE LIMOGES, sur le site de CHU DUPUYTREN LIMOGES parue le 23/12/2024 au RAA N°R75-2024-256 (14 pages)

Page 34

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine /

R75-2025-01-13-00015 - 20250113 Arrêté Agrément association Soli'Al (4 pages)

Page 49

ARS

R75-2024-12-31-00007

ARRETE PORTANT CESSION D'AUTORISATION
DE L'EHPAD LES BOUTONS D'OR SITUE A
RUFFEC (16700) ET GERE PAR L'ASSOCIATION
AUDACIA, AU PROFIT DE LA FEDERATION ADMR
DE CHARENTE, SISE SAINT YRIEIX (16710)

ARRETE du

31 DEC. 2024

portant cession d'autorisation
de l'EHPAD Les Boutons d'Or
situé à RUFFEC (16700)
et géré par l'association AUDACIA,
au profit de la Fédération ADMR de Charente, sise
SAINT-YRIEIX (16710)

**Le Directeur général de
l'Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine**

**Le Président du
Conseil départemental de La Charente**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 ;

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine;

VU le Schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté du Département de la Charente en vigueur ;

VU le règlement départemental d'aide sociale en vigueur ;

VU la décision du 30 octobre 2024 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU la délibération n° CD-2021-07-01 du 1er juillet 2021, à l'issue du vote, M. Philippe BOUTY est élu Président du Conseil départemental de la Charente ;

VU l'arrêté du 10 décembre 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental actant le renouvellement tacite d'autorisation pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Boutons d'Or » situé à RUFFEC géré par l'association AUDACIA pour une capacité totale de 30 places ;

VU l'arrêté du 30 juin 2021 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental portant réduction du nombre de lits habilités à l'aide sociale de l'EHPAD « Les Boutons d'Or » situé à RUFFEC ;

VU le CPOM 2023-2027 signé le 1^{er} mars 2023 ;

VU la promesse synallagmatique de vente des actifs du fonds d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sous conditions suspensives signée le 17 décembre 2024 entre l'association AUDACIA et la fédération ADMR de Charente ;

VU le procès-verbal du conseil d'administration de l'association AUDACIA, en date du 19 décembre 2024, actant la cession de l'autorisation de l'EHPAD Les Boutons d'Or situé à RUFFEC géré par l'association AUDACIA ;

VU l'extrait de la délibération du conseil d'administration de la Fédération ADMR de Charente en date du 20 décembre 2024, validant la reprise de l'autorisation de l'EHPAD Les Boutons d'Or situé à RUFFEC ;

VU le dossier de demande, déposé le 20 décembre 2024 par la fédération départementale ADMR Charente, représenté par Madame Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Présidente de la Fédération départementale ADMR Charente et de Monsieur Hoffer, directeur fédéral de la Fédération ADMR Charente et sollicitant la reprise d'autorisation de l'EHPAD « Les Boutons d'Or » à RUFFEC ;

VU le dossier justificatif déclaré complet le 24 décembre 2024 ;

CONSIDERANT que cette cession d'autorisation s'effectue sans surcoût budgétaire et dans la continuité du fonctionnement actuel des services ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine et du schéma départemental et de la citoyenneté du Département de la Charente en vigueur ;

CONSIDERANT qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional de santé et le schéma départemental sur le secteur identifié de RUFFEC ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation accordée en date du 10 décembre 2018 à l'association AUDACIA, gestionnaire de l'EHPAD « Les Boutons d'Or », situé 3 rue Villebois-Mareuil à RUFFEC, est cédée à la Fédération ADMR de Charente, sise SAINT-YRIEIX, à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 2 : L'EHPAD Les Boutons d'Or est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour 14 places d'hébergement permanent.

ARTICLE 3 : Cette cession ne modifie pas la durée d'autorisation de l'EHPAD « Les Boutons d'Or », fixée à 15 ans, à compter du 3 janvier 2017.

Le renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD reste subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité mentionnée à l'article L.312-8 du Code de l'action sociale et des familles effectuée au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'EHPAD par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Fédération ADMR de Charente	EHPAD Les Boutons d'Or
N° FINESS : 16 001 204 3	N° FINESS : 16 000 709 2

N° SIREN : 781 203 815	code catégorie : 500 EHPAD
Adresse : 60 Route de Saint Jean d'Angély 16710 SAINT-YRIEIX	Adresse : 3 Rue Villebois-Mareuil 16700 RUFFEC
Code statut juridique : 60	capacité : 30 lits

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement complet internat	711	Personnes âgées dépendantes	30

Mode de tarification : 45 – ARS/CD, tarif partiel, habilité à l'aide sociale, sans PUI

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et sur le site du Département de La Charente.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et du président du conseil départemental,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Fait à Bordeaux, le

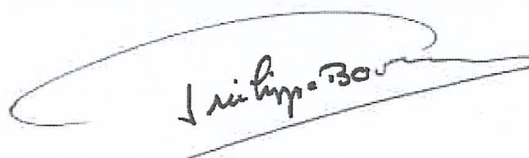
31 DEC. 2024

Pour le Directeur général de l'ARS
par délégation

La Directrice de la protection de la santé et de
l'autonomie,


Julie DUTAUIA

Le Président du
Conseil départemental de La Charente


Philippe BOUTY

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-01-13-00008

Rectificatif Dec n° 2024-575 portant autorisation
d'exercer l'activité de soins d'Hospitalisation à
domicile par CENTRE HOSP. UNIVERSITAIRE DE
POITIERS, sur le site de CHU LA MILETRIE parue le
23/12/2024 au RAA N°R75-2024-256

Décision ARS Nouvelle-Aquitaine n°2024-575
portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'Hospitalisation à domicile par CENTRE
HOSP. UNIVERSITAIRE DE POITIERS (860014208), sur le site de CHU LA MILETRIE
(860000223)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE Nouvelle-Aquitaine

- **Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** le décret du 07 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît Elleboode en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine ;
- **Vu** l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 25 octobre 2023, portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Nouvelle-Aquitaine donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 17 juillet 2018 portant approbation du Projet Régional de Santé de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et l'arrêté du 30 octobre 2023 relatif à la révision du Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine ;
- **Vu** l'arrêté n° 2024-012 en date du 12 février 2024 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre du 01 mai 2024 au 30 juin 2024 ;
- **Vu** l'arrêté n° 2024-024 en date du 12 avril 2024 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité de soins « Hospitalisation à domicile » ;
- **Vu** la décision en date du 30 octobre 2024 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;
- **Vu** la demande présentée par CENTRE HOSP. UNIVERSITAIRE DE POITIERS (860014208), visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Hospitalisation à domicile », sur le site de CHU LA MILETRIE (860000223) sis 2 RUE DE LA MILETRIE 86021 POITIERS ;
- **Vu** l'avis de la Commission Spécialisée de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie compétente pour le secteur sanitaire de la région Nouvelle-Aquitaine, relative à l'organisation des soins, lors de sa séance du 08 novembre 2024 ;

Considérant que le centre hospitalier universitaire (CHU) de Poitiers sollicite l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) selon les mentions prévues à l'article R. 6123-141 du code de la santé publique :

1° Mention "socle",

2° Mention "réadaptation",

3° Mention "ante et post-partum",

Considérant que la demande présentée par le CHU de Poitiers s'inscrit dans le cadre des objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) du Schéma régional de Santé ;

Considérant qu'elle est compatible avec les objectifs du Schéma régional de santé ;

Considérant que le demandeur s'engage à respecter les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement règlementaires ;

Considérant qu'il souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L.6122-5 du Code de la santé publique ;

Considérant toutefois, s'agissant de la mention « réadaptation » que les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) du Schéma régional de Santé, figurant dans le Projet régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine, prévoient une seule implantation sur le territoire de la Vienne ;

Considérant que cette demande doit dès lors être examinée en même temps qu'une autre demande concurrente visant à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile selon la mention « réadaptation » sur ce territoire, sur le site de l'HAD de Poitiers, 3 rue de la Providence, 86000 Poitiers, déposée par la société par actions simplifiée (SAS) HAD de Poitiers ;

Considérant que la demande du CHU de Poitiers d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile selon la mention « réadaptation » répond d'ores et déjà aux conditions d'implantation et aux conditions techniques de fonctionnement ;

Considérant notamment que l'équipe pluridisciplinaire comprend bien au moins un médecin spécialisé en médecine physique et réadaptation ;

Considérant que la demande énumère l'ensemble des parcours qui seront déployés ainsi que les profils de patients ciblés, et que le promoteur prévoit de développer une offre complémentaire d'HAD sur le territoire pour les patients amputés, les patients en post-AVC et les patients polytraumatisés ;

Considérant qu'elle met en évidence la collaboration avec le service de médecine physique et de réadaptation du CHU de Poitiers ainsi qu'avec les professionnels libéraux du territoire ;

Considérant que l'activité correspondante indiquée en 2023 a représenté 978 patients admis en HAD, soit une hausse de 16% par rapport à 2022, pour 21 251 journées, soit une hausse de 8% ;

Considérant que la société par actions simplifiée (SAS) HAD de Poitiers avait antérieurement reçu en 2011 une autorisation similaire, pour exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation non spécialisés adultes, sous la forme d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que conformément à la nouvelle réglementation résultant du décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021, relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile, et du décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022, relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile, elle sollicite aujourd'hui l'autorisation d'exercer cette activité de soins à part entière qu'est devenue l'hospitalisation à domicile, en l'occurrence selon la mention « réadaptation » ;

Considérant cependant que la demande de la SAS HAD de Poitiers d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile selon cette mention ne répond pas aux conditions techniques de fonctionnement fixées par la réglementation, vu notamment l'absence de médecin spécialisé en médecine physique et réadaptation ;

Considérant que les parcours de prise en charge sont peu développés et que les perspectives évoquées par le promoteur se limitent à reprendre en priorité l'activité existante (rééducation orthopédique et rééducation neurologique) ;

Considérant que l'activité réalisée dans le cadre de l'ancienne autorisation s'est avérée faible :

- le nombre de journées de prise en charge en rééducation neurologique en 2024 (du 1er janvier au 31 juillet) est de 470 journées (contre 616 journées en 2023),
- le nombre de journées de prise en charge en rééducation orthopédique en 2024 est de 267 journées (contre 240 journées en 2023),
- l'activité de réadaptation ne représentait que 2,2% (0,6% de rééducation orthopédique et 1,6% de rééducation neurologique) de l'activité globale sous forme HAD (médecine + soins de suite et de réadaptation) de l'année 2023 (37.742 journées) ;

Considérant après analyse des mérites respectifs des deux projets, que la demande d'autorisation d'HAD, mention « réadaptation », présentée par le centre hospitalier universitaire de Poitiers doit être priorisée ;

DECIDE

Article 1 La demande présentée par CENTRE HOSP. UNIVERSITAIRE DE POITIERS (860014208) en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Hospitalisation à domicile » sur le site CHU LA MILETRIE (860000223) sis 2 RUE DE LA MILETRIE 86021 POITIERS, **est acceptée** pour :

- Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification.

La mise en œuvre de l'activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Nouvelle-Aquitaine, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 La durée de validité de la présente autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

- Article 4** Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.
- Article 5** En application de l'article L. 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant son échéance.
- Article 6** Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification pour le promoteur ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique devant la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal Administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via le site Internet « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante www.telerecours.fr.
- Article 7** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique.

Fait à Bordeaux, le

23 DEC. 2024

Pour le Directeur général de l'ARS,
par délégation,

Le Directeur de l'offre de soins,


Samuel PRATMARTY

Annexe - Liste des communes autorisées

- Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vienne	ADRIERS	86430
Vienne	AMBERRE	86110
Vienne	ANCHE	86700
Vienne	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	86260
Vienne	ANGLIERS	86330
Vienne	ANTIGNY	86310
Vienne	ANTRAN	86100
Vienne	ARCAY	86200
Vienne	ARCHIGNY	86210
Vienne	ASLONNES	86340
Vienne	ASNIERES-SUR-BLOUR	86430
Vienne	ASNOIS	86250
Vienne	AULNAY	86330
Vienne	AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	86530
Vienne	AVAILLES-LIMOUZINE	86460
Vienne	AVANTON	86170
Vienne	AYRON	86190
Vienne	BASSES	86200
Vienne	BEAUMONT SAINT-CYR	86490
Vienne	BEAUMONT SAINT-CYR	86130
Vienne	BELLEFONDS	86210
Vienne	BERRIE	86120
Vienne	BERTHEGON	86420
Vienne	BERUGES	86190
Vienne	BETHINES	86310
Vienne	BEUXES	86120
Vienne	BIARD	86580
Vienne	BIGNOUX	86800
Vienne	BLANZAY	86400
Vienne	BOIVRE-LA-VALLEE	86470
Vienne	BONNES	86300
Vienne	BONNEUIL-MATOURS	86210
Vienne	BOURESSE	86410
Vienne	BOURG-ARCHAMBAULT	86390
Vienne	BOURNAND	86120
Vienne	BRIGUEIL-LE-CHANTRE	86290
Vienne	BRION	86160
Vienne	BRUX	86510
Vienne	BUXEROLLES	86180
Vienne	BUXEUIL	37160
Vienne	CEAUX-EN-LOUDUN	86200
Vienne	CELLE-LEVESCAULT	86600
Vienne	CENON-SUR-VIENNE	86530
Vienne	CERNAY	86140
Vienne	CHABOURNAY	86380
Vienne	CHALAIS	86200
Vienne	CHALANDRAY	86190
Vienne	CHAMPAGNE-LE-SEC	86510

Département	Commune	CP
Vienne	CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE	86160
Vienne	CHAMPIGNY EN ROCHEREAU	86170
Vienne	CHAMPNIERS	86400
Vienne	CHAPELLE-VIVIERS	86300
Vienne	CHARROUX	86250
Vienne	CHASSENEUIL-DU-POITOU	86360
Vienne	CHATAIN	86250
Vienne	CHATEAU-GARNIER	86350
Vienne	CHATEAU-LARCHER	86370
Vienne	CHATELLERAULT	86100
Vienne	CHAUNAY	86510
Vienne	CHAUVIGNY	86300
Vienne	CHENEVELLES	86450
Vienne	CHERVES	86170
Vienne	CHIRE-EN-MONTREUIL	86190
Vienne	CHOUPPES	86110
Vienne	CISSE	86170
Vienne	CIVAUX	86320
Vienne	CIVRAY	86400
Vienne	CLOUE	86600
Vienne	COLOMBIERS	86490
Vienne	COULOMBIERS	86600
Vienne	COULONGES	86290
Vienne	COUSSAY	86110
Vienne	COUSSAY-LES-BOIS	86270
Vienne	CRAON	86110
Vienne	CROUTELLE	86240
Vienne	CUHON	86110
Vienne	CURCAY-SUR-DIVE	86120
Vienne	CURZAY-SUR-VONNE	86600
Vienne	DANGE-SAINT-ROMAIN	86220
Vienne	DERCE	86420
Vienne	DIENNE	86410
Vienne	DISSAY	86130
Vienne	DOUSSAY	86140
Vienne	FLEIX	86300
Vienne	FLEURE	86340
Vienne	FONTAINE-LE-COMTE	86240
Vienne	FROZES	86190
Vienne	GENCAY	86160
Vienne	GENOUILLE	86250
Vienne	GIZAY	86340
Vienne	GLENOUZE	86200
Vienne	GOUEX	86320
Vienne	GUESNES	86420
Vienne	HAIMS	86310

Département	Commune	CP
Vienne	INGRANDES	86220
Vienne	ITEUIL	86240
Vienne	JARDRES	86800
Vienne	JAUNAY-MARIGNY	86130
Vienne	JAUNAY-MARIGNY	86380
Vienne	JAZENEUIL	86600
Vienne	JOUHET	86500
Vienne	JOURNET	86290
Vienne	JOUSSE	86350
Vienne	LA BUSSIERE	86310
Vienne	LA CHAPELLE-BATON	86250
Vienne	LA CHAPELLE-MOULIERE	86210
Vienne	LA CHAUSSEE	86330
Vienne	LA FERRIERE-AIROUX	86160
Vienne	LA GRIMAUDIERE	86110
Vienne	LA GRIMAUDIERE	86330
Vienne	LA PUYE	86260
Vienne	LA ROCHE-POSAY	86270
Vienne	LA ROCHE-RIGAUT	86200
Vienne	LA TRIMOUILLE	86290
Vienne	LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	86340
Vienne	LATHUS-SAINT-REMY	86390
Vienne	LATILLE	86190
Vienne	LAUTHIERS	86300
Vienne	LAVOUX	86800
Vienne	LE VIGEANT	86150
Vienne	LEIGNE-LES-BOIS	86450
Vienne	LEIGNES-SUR-FONTAINE	86300
Vienne	LEIGNE-SUR-USSEAU	86230
Vienne	LENCLOITRE	86140
Vienne	LES ORMES	86220
Vienne	LES TROIS-MOUTIERS	86120
Vienne	LESIGNY	86270
Vienne	LEUGNY	86220
Vienne	LHOMMAIZE	86410
Vienne	LIGLET	86290
Vienne	LIGUGE	86240
Vienne	LINAZAY	86400
Vienne	LINIERS	86800
Vienne	L'ISLE-JOURDAIN	86150
Vienne	LIZANT	86400
Vienne	LOUDUN	86200
Vienne	LUCHAPT	86430
Vienne	LUSIGNAN	86600
Vienne	LUSSAC-LES-CHATEAUX	86320
Vienne	MAGNE	86160
Vienne	MAILLE	86190
Vienne	MAIRE	86270
Vienne	MAISONNEUVE	86170
Vienne	MARCAY	86370
Vienne	MARIGNY-CHEMEREAU	86370
Vienne	MARNAY	86160

Département	Commune	CP
Vienne	MARTAIZE	86330
Vienne	MASSOGNES	86170
Vienne	MAULAY	86200
Vienne	MAUPREVOIR	86460
Vienne	MAZEROLLES	86320
Vienne	MAZEUIL	86110
Vienne	MESSEME	86200
Vienne	MIGNALOUX-BEAUVOIR	86550
Vienne	MIGNE-AUXANCES	86440
Vienne	MILLAC	86150
Vienne	MIREBEAU	86110
Vienne	MONCONTOUR	86330
Vienne	MONDION	86230
Vienne	MONTAMISE	86360
Vienne	MONTHOIRON	86210
Vienne	MONTMORILLON	86500
Vienne	MONTS-SUR-GUESNES	86420
Vienne	MORTON	86120
Vienne	MOULISMES	86500
Vienne	MOUSSAC	86150
Vienne	MOUTERRE-SILLY	86200
Vienne	MOUTERRE-SUR-BLOURDE	86430
Vienne	NAINTRE	86530
Vienne	NALLIERS	86310
Vienne	NERIGNAC	86150
Vienne	NEUVILLE-DE-POITOU	86170
Vienne	NIEUIL-L'ESPOIR	86340
Vienne	NOUAILLE-MAUPERTUIS	86340
Vienne	NUEIL-SOUS-FAYE	86200
Vienne	ORCHES	86230
Vienne	OUZILLY	86380
Vienne	OYRE	86220
Vienne	PAIZAY-LE-SEC	86300
Vienne	PAYROUX	86350
Vienne	PERSAC	86320
Vienne	PINDRAY	86500
Vienne	PLAISANCE	86500
Vienne	PLEUMARTIN	86450
Vienne	POITIERS	86000
Vienne	PORT-DE-PILES	86220
Vienne	POUANCAZ	86120
Vienne	POUANT	86200
Vienne	POUILLE	86800
Vienne	PRESSAC	86460
Vienne	PRINCAY	86420
Vienne	QUEAUX	86150
Vienne	QUINCAY	86190
Vienne	RANTON	86200
Vienne	RASLAY	86120
Vienne	ROCHES-PREMARIE-ANDILLE	86340
Vienne	ROIFFE	86120

Département	Commune	CP
Vienne	ROMAGNE	86700
Vienne	ROUILLE	86480
Vienne	SAINT-BENOIT	86280
Vienne	SAINT-CHRISTOPHE	86230
Vienne	SAINT-CLAIR	86330
Vienne	SAINTE-RADEGONDE	86300
Vienne	SAINT-GAUDENT	86400
Vienne	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	86140
Vienne	SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	86130
Vienne	SAINT-GERMAIN	86310
Vienne	SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	86230
Vienne	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	86330
Vienne	SAINT-JULIEN-L'ARS	86800
Vienne	SAINT-LAON	86200
Vienne	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	86410
Vienne	SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS	86120
Vienne	SAINT-LEOMER	86290
Vienne	SAINT-MACOUX	86400
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86110
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86170
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86380
Vienne	SAINT-MARTIN-L'ARS	86350
Vienne	SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE	86160
Vienne	SAINT-PIERRE-DE-MAILLE	86260
Vienne	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	86400
Vienne	SAINT-REMY-SUR-CREUSE	86220
Vienne	SAINT-ROMAIN	86250
Vienne	SAINT-SAUVANT	86600
Vienne	SAINT-SAVIN	86310
Vienne	SAINT-SAVIOL	86400
Vienne	SAINT-SECONDIN	86350
Vienne	SAIRES	86420
Vienne	SAIX	86120
Vienne	SAMMARCOLLES	86200

Département	Commune	CP
Vienne	SANXAY	86600
Vienne	SAULGE	86500
Vienne	SAVIGNE	86400
Vienne	SAVIGNY-LEVESCAULT	86800
Vienne	SAVIGNY-SOUS-FAYE	86140
Vienne	SCORBE-CLAIRVAUX	86140
Vienne	SENILLE-SAINT-SAUVEUR	86100
Vienne	SERIGNY	86230
Vienne	SEVRES-ANXAUMONT	86800
Vienne	SILLARS	86320
Vienne	SMARVES	86240
Vienne	SOMMIERES-DU-CLAIN	86160
Vienne	SOSSAIS	86230
Vienne	SURIN	86250
Vienne	TERCE	86800
Vienne	TERNAY	86120
Vienne	THOLLET	86290
Vienne	THURAGEAU	86110
Vienne	THURE	86540
Vienne	USSEAU	86230
Vienne	USSON-DU-POITOU	86350
Vienne	VALDIVIENNE	86300
Vienne	VALENCE-EN-POITOU	86700
Vienne	VAUX-SUR-VIENNE	86220
Vienne	VELLECHES	86230
Vienne	VERNON	86340
Vienne	VERRIERES	86410
Vienne	VERRUE	86420
Vienne	VEZIERES	86120
Vienne	VICQ-SUR-GARTEMPE	86260
Vienne	VILLEMORT	86310
Vienne	VILLIERS	86190
Vienne	VIVONNE	86370
Vienne	VOUILLE	86190
Vienne	VOULEME	86400
Vienne	VOULON	86700
Vienne	VOUNEUIL-SOUS-BIARD	86580
Vienne	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	86210
Vienne	VOUZAILLES	86170
Vienne	YVERSAY	86170

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vienne	ADRIERS	86430
Vienne	AMBERRE	86110
Vienne	ANCHE	86700
Vienne	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	86260
Vienne	ANGLIERS	86330
Vienne	ANTIGNY	86310
Vienne	ANTRAN	86100

Département	Commune	CP
Vienne	ARCAY	86200
Vienne	ARCHIGNY	86210
Vienne	ASLONNES	86340
Vienne	ASNIERES-SUR-BLOUR	86430
Vienne	ASNOIS	86250
Vienne	AULNAY	86330
Vienne	AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	86530

Département	Commune	CP
Vienne	AVAILLES-LIMOUZINE	86460
Vienne	AVANTON	86170
Vienne	AYRON	86190
Vienne	BASSES	86200
Vienne	BEAUMONT SAINT-CYR	86130
Vienne	BEAUMONT SAINT-CYR	86490
Vienne	BELLEFONDS	86210
Vienne	BERRIE	86120
Vienne	BERTHEGON	86420
Vienne	BERUGES	86190
Vienne	BETHINES	86310
Vienne	BEUXES	86120
Vienne	BIARD	86580
Vienne	BIGNOUX	86800
Vienne	BLANZAY	86400
Vienne	BOIVRE-LA-VALLEE	86470
Vienne	BONNES	86300
Vienne	BONNEUIL-MATOURS	86210
Vienne	BOURESSE	86410
Vienne	BOURG-ARCHAMBAULT	86390
Vienne	BOURNAND	86120
Vienne	BRIGUEIL-LE-CHANTRE	86290
Vienne	BRION	86160
Vienne	BRUX	86510
Vienne	BUXEROLLES	86180
Vienne	BUXEUIL	37160
Vienne	CEAUX-EN-LOUDUN	86200
Vienne	CELLE-LEVESCAULT	86600
Vienne	CENON-SUR-VIENNE	86530
Vienne	CERNAY	86140
Vienne	CHABOURNAY	86380
Vienne	CHALAIS	86200
Vienne	CHALANDRAY	86190
Vienne	CHAMPAGNE-LE-SEC	86510
Vienne	CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE	86160
Vienne	CHAMPIGNY ROCHEREAU	EN 86170
Vienne	CHAMPNIERS	86400
Vienne	CHAPELLE-VIVIERS	86300
Vienne	CHARROUX	86250
Vienne	CHASSENEUIL-DU- POITOU	86360
Vienne	CHATAIN	86250
Vienne	CHATEAU-GARNIER	86350
Vienne	CHATEAU-LARCHER	86370
Vienne	CHATELLERAULT	86100
Vienne	CHAUNAY	86510
Vienne	CHAUVIGNY	86300
Vienne	CHENEVELLES	86450
Vienne	CHERVES	86170
Vienne	CHIRE-EN-MONTREUIL	86190

Département	Commune	CP
Vienne	CHOUPPES	86110
Vienne	CISSE	86170
Vienne	CIVAUX	86320
Vienne	CIVRAY	86400
Vienne	CLOUE	86600
Vienne	COLOMBIERS	86490
Vienne	COULOMBIERS	86600
Vienne	COULONGES	86290
Vienne	COUSSAY	86110
Vienne	COUSSAY-LES-BOIS	86270
Vienne	CRAON	86110
Vienne	CROUTELLE	86240
Vienne	CUHON	86110
Vienne	CURCAY-SUR-DIVE	86120
Vienne	CURZAY-SUR-VONNE	86600
Vienne	DANGE-SAINT-ROMAIN	86220
Vienne	DERCE	86420
Vienne	DIENNE	86410
Vienne	DISSAY	86130
Vienne	DOUSSAY	86140
Vienne	FLEIX	86300
Vienne	FLEURE	86340
Vienne	FONTAINE-LE-COMTE	86240
Vienne	FROZES	86190
Vienne	GENCAY	86160
Vienne	GENOUILLE	86250
Vienne	GIZAY	86340
Vienne	GLENOUZE	86200
Vienne	GOUEX	86320
Vienne	GUESNES	86420
Vienne	HAIMS	86310
Vienne	INGRANDES	86220
Vienne	ITEUIL	86240
Vienne	JARDRES	86800
Vienne	JAUNAY-MARIGNY	86380
Vienne	JAUNAY-MARIGNY	86130
Vienne	JAZENEUIL	86600
Vienne	JOUHET	86500
Vienne	JOURNET	86290
Vienne	JOUSSE	86350
Vienne	LA BUSSIÈRE	86310
Vienne	LA CHAPELLE-BATON	86250
Vienne	LA CHAPELLE-MOULIERE	86210
Vienne	LA CHAUSSEE	86330
Vienne	LA FERRIERE-AIROUX	86160
Vienne	LA GRIMAUDIERE	86330
Vienne	LA GRIMAUDIERE	86110
Vienne	LA PUYE	86260
Vienne	LA ROCHE-POSAY	86270
Vienne	LA ROCHE-RIGAULT	86200
Vienne	LA TRIMOUILLE	86290
Vienne	LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	86340

Département	Commune	CP
Vienne	LATHUS-SAINT-REMY	86390
Vienne	LATILLE	86190
Vienne	LAUTHIERS	86300
Vienne	LAVOUX	86800
Vienne	LE VIGEANT	86150
Vienne	LEIGNE-LES-BOIS	86450
Vienne	LEIGNES-SUR-FONTAINE	86300
Vienne	LEIGNE-SUR-USSEAU	86230
Vienne	LENCLOITRE	86140
Vienne	LES ORMES	86220
Vienne	LES TROIS-MOUTIERS	86120
Vienne	LESIGNY	86270
Vienne	LEUGNY	86220
Vienne	LHOMMAIZE	86410
Vienne	LIGLET	86290
Vienne	LIGUGE	86240
Vienne	LINAZAY	86400
Vienne	LINIERS	86800
Vienne	L'ISLE-JOURDAIN	86150
Vienne	LIZANT	86400
Vienne	LOUDUN	86200
Vienne	LUCHAPT	86430
Vienne	LUSIGNAN	86600
Vienne	LUSSAC-LES-CHATEAUX	86320
Vienne	MAGNE	86160
Vienne	MAILLE	86190
Vienne	MAIRE	86270
Vienne	MAISONNEUVE	86170
Vienne	MARCAY	86370
Vienne	MARIGNY-CHEMEREAU	86370
Vienne	MARNAY	86160
Vienne	MARTAIZE	86330
Vienne	MASSOGNES	86170
Vienne	MAULAY	86200
Vienne	MAUPREVOIR	86460
Vienne	MAZEROLLES	86320
Vienne	MAZEUIL	86110
Vienne	MESSEME	86200
Vienne	MIGNALOUX-BEAUVOIR	86550
Vienne	MIGNE-AUXANCES	86440
Vienne	MILLAC	86150
Vienne	MIREBEAU	86110
Vienne	MONCONTOUR	86330
Vienne	MONDION	86230
Vienne	MONTAMISE	86360
Vienne	MONTHOIRON	86210
Vienne	MONTMORILLON	86500
Vienne	MONT-SUR-GUESNES	86420
Vienne	MORTON	86120
Vienne	MOULISMES	86500
Vienne	MOUSSAC	86150
Vienne	MOUTERRE-SILLY	86200

Département	Commune	CP
Vienne	MOUTERRE-SUR-BLOURDE	86430
Vienne	NAINTRE	86530
Vienne	NALLIERS	86310
Vienne	NERIGNAC	86150
Vienne	NEUVILLE-DE-POITOU	86170
Vienne	NIEUIL-L'ESPOIR	86340
Vienne	NOUAILLE-MAUPERTUIS	86340
Vienne	NUEIL-SOUS-FAYE	86200
Vienne	ORCHES	86230
Vienne	OUZILLY	86380
Vienne	OYRE	86220
Vienne	PAIZAY-LE-SEC	86300
Vienne	PAYROUX	86350
Vienne	PERSAC	86320
Vienne	PINDRAY	86500
Vienne	PLAISANCE	86500
Vienne	PLEUMARTIN	86450
Vienne	POITIERS	86000
Vienne	PORT-DE-PILES	86220
Vienne	POUANCAVY	86120
Vienne	POUANT	86200
Vienne	POUILLE	86800
Vienne	PRESSAC	86460
Vienne	PRINCAY	86420
Vienne	QUEAUX	86150
Vienne	QUINCAY	86190
Vienne	RANTON	86200
Vienne	RASLAY	86120
Vienne	ROCHES-PREMARIE-ANDILLE	86340
Vienne	ROIFFE	86120
Vienne	ROMAGNE	86700
Vienne	ROUILLE	86480
Vienne	SAINT-BENOIT	86280
Vienne	SAINT-CHRISTOPHE	86230
Vienne	SAINT-CLAIR	86330
Vienne	SAINTE-RADEGONDE	86300
Vienne	SAINT-GAUDENT	86400
Vienne	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	86140
Vienne	SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	86130
Vienne	SAINT-GERMAIN	86310
Vienne	SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	86230
Vienne	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	86330
Vienne	SAINT-JULIEN-L'ARS	86800
Vienne	SAINT-LAON	86200
Vienne	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	86410
Vienne	SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS	86120

Département	Commune	CP
Vienne	SAINT-LEOMER	86290
Vienne	SAINT-MACOUX	86400
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86170
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86380
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86110
Vienne	SAINT-MARTIN-L'ARS	86350
Vienne	SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE	86160
Vienne	SAINT-PIERRE-DE-MAILLE	86260
Vienne	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	86400
Vienne	SAINT-REMY-SUR-CREUSE	86220
Vienne	SAINT-ROMAIN	86250
Vienne	SAINT-SAUVANT	86600
Vienne	SAINT-SAVIN	86310
Vienne	SAINT-SAVIOL	86400
Vienne	SAINT-SECONDIN	86350
Vienne	SAIRES	86420
Vienne	SAIX	86120
Vienne	SAMMARCOLLES	86200
Vienne	SANXAY	86600
Vienne	SAULGE	86500
Vienne	SAVIGNE	86400
Vienne	SAVIGNY-LEVESCAULT	86800
Vienne	SAVIGNY-SOUS-FAYE	86140
Vienne	SCORBE-CLAIRVAUX	86140
Vienne	SENILLE-SAINT-SAUVEUR	86100
Vienne	SERIGNY	86230
Vienne	SEVRES-ANXAUMONT	86800
Vienne	SILLARS	86320
Vienne	SMARVES	86240

Département	Commune	CP
Vienne	SOMMIERES-DU-CLAIN	86160
Vienne	SOSSAIS	86230
Vienne	SURIN	86250
Vienne	TERCE	86800
Vienne	TERNAY	86120
Vienne	THOLLET	86290
Vienne	THURAGEAU	86110
Vienne	THURE	86540
Vienne	USSEAU	86230
Vienne	USSON-DU-POITOU	86350
Vienne	VALDIVIENNE	86300
Vienne	VALENCE-EN-POITOU	86700
Vienne	VAUX-SUR-VIENNE	86220
Vienne	VELLECHES	86230
Vienne	VERNON	86340
Vienne	VERRIERES	86410
Vienne	VERRUE	86420
Vienne	VEZIERES	86120
Vienne	VICQ-SUR-GARTEMPE	86260
Vienne	VILLEMORT	86310
Vienne	VILLIERS	86190
Vienne	VIVONNE	86370
Vienne	VOUILLE	86190
Vienne	VOULEME	86400
Vienne	VOULON	86700
Vienne	VOUNEUIL-SOUS-BIARD	86580
Vienne	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	86210
Vienne	VOUZAILLES	86170
Vienne	YVERSAY	86170

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vienne	ADRIERS	86430
Vienne	AMBERRE	86110
Vienne	ANCHE	86700
Vienne	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	86260
Vienne	ANGLIERS	86330
Vienne	ANTIGNY	86310
Vienne	ANTRAN	86100
Vienne	ARCAY	86200
Vienne	ARCHIGNY	86210
Vienne	ASLONNES	86340
Vienne	ASNIERES-SUR-BLOUR	86430
Vienne	ASNOIS	86250
Vienne	AULNAY	86330
Vienne	AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	86530
Vienne	AVAILLES-LIMOUZINE	86460
Vienne	AVANTON	86170
Vienne	AYRON	86190

Département	Commune	CP
Vienne	BASSES	86200
Vienne	BEAUMONT SAINT-CYR	86130
Vienne	BEAUMONT SAINT-CYR	86490
Vienne	BELLEFONDS	86210
Vienne	BERRIE	86120
Vienne	BERTHEGON	86420
Vienne	BERUGES	86190
Vienne	BETHINES	86310
Vienne	BEUXES	86120
Vienne	BIARD	86580
Vienne	BIGNOUX	86800
Vienne	BLANZAY	86400
Vienne	BOIVRE-LA-VALLEE	86470
Vienne	BONNES	86300
Vienne	BONNEUIL-MATOIRS	86210
Vienne	BOURESSE	86410
Vienne	BOURG-ARCHAMBAULT	86390

Département	Commune	CP
Vienne	BOURNAND	86120
Vienne	BRIGUEIL-LE-CHANTRE	86290
Vienne	BRION	86160
Vienne	BRUX	86510
Vienne	BUXEROLLES	86180
Vienne	BUXEUIL	37160
Vienne	CEAUX-EN-LOUDUN	86200
Vienne	CELLE-LEVESCAULT	86600
Vienne	CENON-SUR-VIENNE	86530
Vienne	CERNAY	86140
Vienne	CHABOURNAY	86380
Vienne	CHALAIS	86200
Vienne	CHALANDRAY	86190
Vienne	CHAMPAGNE-LE-SEC	86510
Vienne	CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE	86160
Vienne	CHAMPIGNY ROCHEREAU	EN 86170
Vienne	CHAMPNIERS	86400
Vienne	CHAPELLE-VIVIERS	86300
Vienne	CHARROUX	86250
Vienne	CHASSENEUIL-DU-POITOU	86360
Vienne	CHATAIN	86250
Vienne	CHATEAU-GARNIER	86350
Vienne	CHATEAU-LARCHER	86370
Vienne	CHATELLERAULT	86100
Vienne	CHAUNAY	86510
Vienne	CHAUVIGNY	86300
Vienne	CHENEVELLES	86450
Vienne	CHERVES	86170
Vienne	CHIRE-EN-MONTREUIL	86190
Vienne	CHOUPPES	86110
Vienne	CISSE	86170
Vienne	CIVAUX	86320
Vienne	CIVRAY	86400
Vienne	CLOUE	86600
Vienne	COLOMBIERS	86490
Vienne	COULOMBIERS	86600
Vienne	COULONGES	86290
Vienne	COUSSAY	86110
Vienne	COUSSAY-LES-BOIS	86270
Vienne	CRAON	86110
Vienne	CROUTELLE	86240
Vienne	CUHON	86110
Vienne	CURCAY-SUR-DIVE	86120
Vienne	CURZAY-SUR-VONNE	86600
Vienne	DANGE-SAINT-ROMAIN	86220
Vienne	DERCE	86420
Vienne	DIENNE	86410
Vienne	DISSAY	86130
Vienne	DOUSSAY	86140

Département	Commune	CP
Vienne	FLEIX	86300
Vienne	FLEURE	86340
Vienne	FONTAINE-LE-COMTE	86240
Vienne	FROZES	86190
Vienne	GENCAY	86160
Vienne	GENOUILLE	86250
Vienne	GIZAY	86340
Vienne	GLENOUZE	86200
Vienne	GOUEX	86320
Vienne	GUESNES	86420
Vienne	HAIMS	86310
Vienne	INGRANDES	86220
Vienne	ITEUIL	86240
Vienne	JARDRES	86800
Vienne	JAUNAY-MARIGNY	86130
Vienne	JAUNAY-MARIGNY	86380
Vienne	JAZENEUIL	86600
Vienne	JOUHET	86500
Vienne	JOURNET	86290
Vienne	JOUSSE	86350
Vienne	LA BUSSIÈRE	86310
Vienne	LA CHAPELLE-BATON	86250
Vienne	LA CHAPELLE-MOULIERE	86210
Vienne	LA CHAUSSEE	86330
Vienne	LA FERRIERE-AIROUX	86160
Vienne	LA GRIMAUDIERE	86330
Vienne	LA GRIMAUDIERE	86110
Vienne	LA PUYE	86260
Vienne	LA ROCHE-POSAY	86270
Vienne	LA ROCHE-RIGAULT	86200
Vienne	LA TRIMOUILLE	86290
Vienne	LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	86340
Vienne	LATHUS-SAINT-REMY	86390
Vienne	LATILLE	86190
Vienne	LAUTHIERS	86300
Vienne	LAVOUX	86800
Vienne	LE VIGEANT	86150
Vienne	LEIGNE-LES-BOIS	86450
Vienne	LEIGNES-SUR-FONTAINE	86300
Vienne	LEIGNE-SUR-USSEAU	86230
Vienne	LENCLOITRE	86140
Vienne	LES ORMES	86220
Vienne	LES TROIS-MOUTIERS	86120
Vienne	LESIGNY	86270
Vienne	LEUGNY	86220
Vienne	LHOMMAIZE	86410
Vienne	LIGLET	86290
Vienne	LIGUGE	86240
Vienne	LINAZAY	86400
Vienne	LINIERS	86800
Vienne	L'ISLE-JOURDAIN	86150
Vienne	LIZANT	86400

Département	Commune	CP
Vienne	LOUDUN	86200
Vienne	LUCHAPT	86430
Vienne	LUSIGNAN	86600
Vienne	LUSSAC-LES-CHATEAUX	86320
Vienne	MAGNE	86160
Vienne	MAILLE	86190
Vienne	MAIRE	86270
Vienne	MAISONNEUVE	86170
Vienne	MARCAY	86370
Vienne	MARIGNY-CHEMEREAU	86370
Vienne	MARNAY	86160
Vienne	MARTAIZE	86330
Vienne	MASSOGNES	86170
Vienne	MAULAY	86200
Vienne	MAUPREVOIR	86460
Vienne	MAZEROLLES	86320
Vienne	MAZEUIL	86110
Vienne	MESSEME	86200
Vienne	MIGNALOUX-BEAUVOIR	86550
Vienne	MIGNE-AUXANCES	86440
Vienne	MILLAC	86150
Vienne	MIREBEAU	86110
Vienne	MONCONTOUR	86330
Vienne	MONDION	86230
Vienne	MONTAMISE	86360
Vienne	MONTHOIRON	86210
Vienne	MONTMORILLON	86500
Vienne	MONTS-SUR-GUESNES	86420
Vienne	MORTON	86120
Vienne	MOULISMES	86500
Vienne	MOUSSAC	86150
Vienne	MOUTERRE-SILLY	86200
Vienne	MOUTERRE-SUR-BLOURDE	86430
Vienne	NAINTRE	86530
Vienne	NALLIERS	86310
Vienne	NERIGNAC	86150
Vienne	NEUVILLE-DE-POITOU	86170
Vienne	NIEUIL-L'ESPOIR	86340
Vienne	NOUAILLE-MAUPERTUIS	86340
Vienne	NUEIL-SOUS-FAYE	86200
Vienne	ORCHES	86230
Vienne	OUZILLY	86380
Vienne	OYRE	86220
Vienne	PAIZAY-LE-SEC	86300
Vienne	PAYROUX	86350
Vienne	PERSAC	86320
Vienne	PINDRAY	86500
Vienne	PLAISANCE	86500
Vienne	PLEUMARTIN	86450
Vienne	POITIERS	86000
Vienne	PORT-DE-PILES	86220
Vienne	POUANCAY	86120

Département	Commune	CP
Vienne	POUANT	86200
Vienne	POUILLE	86800
Vienne	PRESSAC	86460
Vienne	PRINCAY	86420
Vienne	QUEAUX	86150
Vienne	QUINCAY	86190
Vienne	RANTON	86200
Vienne	RASLAY	86120
Vienne	ROCHES-PREMARIE-ANDILLE	86340
Vienne	ROIFFE	86120
Vienne	ROMAGNE	86700
Vienne	ROUILLE	86480
Vienne	SAINT-BENOIT	86280
Vienne	SAINT-CHRISTOPHE	86230
Vienne	SAINT-CLAIR	86330
Vienne	SAINTE-RADEGONDE	86300
Vienne	SAINT-GAUDENT	86400
Vienne	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	86140
Vienne	SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	86130
Vienne	SAINT-GERMAIN	86310
Vienne	SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	86230
Vienne	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	86330
Vienne	SAINT-JULIEN-L'ARS	86800
Vienne	SAINT-LAON	86200
Vienne	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	86410
Vienne	SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS	86120
Vienne	SAINT-LEOMER	86290
Vienne	SAINT-MACOUX	86400
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86110
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86170
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86380
Vienne	SAINT-MARTIN-L'ARS	86350
Vienne	SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE	86160
Vienne	SAINT-PIERRE-DE-MAILLE	86260
Vienne	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	86400
Vienne	SAINT-REMY-SUR-CREUSE	86220
Vienne	SAINT-ROMAIN	86250
Vienne	SAINT-SAUVANT	86600
Vienne	SAINT-SAVIN	86310
Vienne	SAINT-SAVIOL	86400
Vienne	SAINT-SECONDIN	86350
Vienne	SAIRES	86420
Vienne	SAIX	86120
Vienne	SAMMARCOLLES	86200
Vienne	SANXAY	86600

Département	Commune	CP
Vienne	SAULGE	86500
Vienne	SAVIGNE	86400
Vienne	SAVIGNY-LEVESCAULT	86800
Vienne	SAVIGNY-SOUS-FAYE	86140
Vienne	SCORBE-CLAIRVAUX	86140
Vienne	SENILLE-SAINT-SAUVEUR	86100
Vienne	SERIGNY	86230
Vienne	SEVRES-ANXAUMONT	86800
Vienne	SILLARS	86320
Vienne	SMARVES	86240
Vienne	SOMMIERES-DU-CLAIN	86160
Vienne	SOSSAIS	86230
Vienne	SURIN	86250
Vienne	TERCE	86800
Vienne	TERNAY	86120
Vienne	THOLLET	86290
Vienne	THURAGEAU	86110
Vienne	THURE	86540
Vienne	USSEAU	86230
Vienne	USSON-DU-POITOU	86350

Département	Commune	CP
Vienne	VALDIVIENNE	86300
Vienne	VALENCE-EN-POITOU	86700
Vienne	VAUX-SUR-VIENNE	86220
Vienne	VELLECHES	86230
Vienne	VERNON	86340
Vienne	VERRIERES	86410
Vienne	VERRUE	86420
Vienne	VEZIERES	86120
Vienne	VICQ-SUR-GARTEMPE	86260
Vienne	VILLEMORT	86310
Vienne	VILLIERS	86190
Vienne	VIVONNE	86370
Vienne	VOUILLE	86190
Vienne	VOULEME	86400
Vienne	VOULON	86700
Vienne	VOUNEUIL-SOUS-BIARD	86580
Vienne	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	86210
Vienne	VOUZAILLES	86170
Vienne	YVERSAY	86170

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-01-13-00009

Rectificatif Dec n° 2024-576 portant autorisation
d'exercer l'activité de soins d'Hospitalisation à
domicile par SAS HAD DE POITIERS, sur le site de
H.A.D. DE POITIERS parue le 23/12/2024 au RAA
N°R75-2024-256

Décision ARS Nouvelle-Aquitaine n°2024-576
portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'Hospitalisation à domicile par SAS HAD
DE POITIERS (860008879), sur le site de H.A.D. DE POITIERS (860008929)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE Nouvelle-Aquitaine

- **Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** le décret du 07 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît Elleboode en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine ;
- **Vu** l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 25 octobre 2023, portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Nouvelle-Aquitaine donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 17 juillet 2018 portant approbation du Projet Régional de Santé de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et l'arrêté du 30 octobre 2023 relatif à la révision du Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine ;
- **Vu** l'arrêté n° 2024-012 en date du 12 février 2024 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre du 01 mai 2024 au 30 juin 2024 ;
- **Vu** l'arrêté n° 2024-024 en date du 12 avril 2024 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité de soins « Hospitalisation à domicile » ;
- **Vu** la décision en date du 30 octobre 2024 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;
- **Vu** la demande présentée par SAS HAD DE POITIERS (860008879), visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Hospitalisation à domicile », sur le site de H.A.D. DE POITIERS (860008929) sis 3 RUE DE LA PROVIDENCE 86000 POITIERS ;
- **Vu** l'avis de la Commission Spécialisée de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie compétente pour le secteur sanitaire de la région Nouvelle-Aquitaine, relative à l'organisation des soins, lors de sa séance du 08 novembre 2024 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans le cadre des objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) du Schéma régional de Santé, figurant dans le Projet régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant qu'elle est compatible avec les objectifs du Schéma régional de santé ;

Considérant que le demandeur s'engage à respecter les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement règlementaires ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L.6122-5 du Code de la santé publique ;

DECIDE

Article 1 La demande présentée par SAS HAD DE POITIERS (860008879) en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Hospitalisation à domicile » sur le site H.A.D. DE POITIERS (860008929) sis 3 RUE DE LA PROVIDENCE 86000 POITIERS, **est acceptée** pour :

- Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification.

La mise en œuvre de l'activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Nouvelle-Aquitaine, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 La durée de validité de la présente autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Article 4 Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 5 En application de l'article L. 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant son échéance.

Article 6 Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification pour le promoteur ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique devant la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal Administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via le site Internet « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante « www.telerecours.fr ».

Article 7 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique.

Fait à Bordeaux, le **23 DEC. 2024**

Pour le Directeur général de l'ARS,
par délégation,

Le Directeur de l'offre de soins,


Samuel PRATMARTY

Annexe - Liste des communes autorisées

- Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vienne	ADRIERS	86430
Vienne	AMBERRE	86110
Vienne	ANCHE	86700
Vienne	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	86260
Vienne	ANGLIERS	86330
Vienne	ANTIGNY	86310
Vienne	ANTRAN	86100
Vienne	ARCAY	86200
Vienne	ARCHIGNY	86210
Vienne	ASLONNES	86340
Vienne	ASNIERES-SUR-BLOUR	86430
Vienne	ASNOIS	86250
Vienne	AULNAY	86330
Vienne	AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	86530
Vienne	AVAILLES-LIMOUZINE	86460
Vienne	AVANTON	86170
Vienne	AYRON	86190
Vienne	BASSES	86200
Vienne	BEAUMONT SAINT-CYR	86490
Vienne	BEAUMONT SAINT-CYR	86130
Vienne	BELLEFONDS	86210
Vienne	BERRIE	86120
Vienne	BERTHEGON	86420
Vienne	BERUGES	86190
Vienne	BETHINES	86310
Vienne	BEUXES	86120
Vienne	BIARD	86580
Vienne	BIGNOUX	86800
Vienne	BLANZAY	86400
Vienne	BOIVRE-LA-VALLEE	86470
Vienne	BONNES	86300
Vienne	BONNEUIL-MATOURS	86210
Vienne	BOURESSE	86410
Vienne	BOURG-ARCHAMBAULT	86390
Vienne	BOURNAND	86120
Vienne	BRIGUEIL-LE-CHANTRE	86290
Vienne	BRION	86160
Vienne	BRUX	86510
Vienne	BUXEROLLES	86180
Vienne	BUXEUIL	37160
Vienne	CEAUX-EN-LOUDUN	86200
Vienne	CELLE-LEVESCAULT	86600
Vienne	CENON-SUR-VIENNE	86530
Vienne	CERNAY	86140
Vienne	CHABOURNAY	86380
Vienne	CHALAIS	86200
Vienne	CHALANDRAY	86190
Vienne	CHAMPAGNE-LE-SEC	86510

Département	Commune	CP
Vienne	CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE	86160
Vienne	CHAMPIGNY EN ROCHEREAU	86170
Vienne	CHAMPNIERS	86400
Vienne	CHAPELLE-VIVIERS	86300
Vienne	CHARROUX	86250
Vienne	CHASSENEUIL-DU-POITOU	86360
Vienne	CHATAIN	86250
Vienne	CHATEAU-GARNIER	86350
Vienne	CHATEAU-LARCHER	86370
Vienne	CHATELLERAULT	86100
Vienne	CHAUNAY	86510
Vienne	CHAUVIGNY	86300
Vienne	CHENEVELLES	86450
Vienne	CHERVES	86170
Vienne	CHIRE-EN-MONTREUIL	86190
Vienne	CHOUPPES	86110
Vienne	CISSE	86170
Vienne	CIVAUX	86320
Vienne	CIVRAY	86400
Vienne	CLOUE	86600
Vienne	COLOMBIERS	86490
Vienne	COULOMBIERS	86600
Vienne	COULONGES	86290
Vienne	COUSSAY	86110
Vienne	COUSSAY-LES-BOIS	86270
Vienne	CRAON	86110
Vienne	CROUTELLE	86240
Vienne	CUHON	86110
Vienne	CURCAY-SUR-DIVE	86120
Vienne	CURZAY-SUR-VONNE	86600
Vienne	DANGE-SAINT-ROMAIN	86220
Vienne	DERCE	86420
Vienne	DIENNE	86410
Vienne	DISSAY	86130
Vienne	DOUSSAY	86140
Vienne	FLEIX	86300
Vienne	FLEURE	86340
Vienne	FONTAINE-LE-COMTE	86240
Vienne	FROZES	86190
Vienne	GENCAY	86160
Vienne	GENOUILLE	86250
Vienne	GIZAY	86340
Vienne	GLENOUZE	86200
Vienne	GOUEX	86320
Vienne	GUESNES	86420
Vienne	HAIMS	86310

Département	Commune	CP
Vienne	INGRANDES	86220
Vienne	ITEUIL	86240
Vienne	JARDRES	86800
Vienne	JAUNAY-MARIGNY	86380
Vienne	JAUNAY-MARIGNY	86130
Vienne	JAZENEUIL	86600
Vienne	JOUHET	86500
Vienne	JOURNET	86290
Vienne	JOUSSE	86350
Vienne	LA BUSSIERE	86310
Vienne	LA CHAPELLE-BATON	86250
Vienne	LA CHAPELLE-MOULIERE	86210
Vienne	LA CHAUSSEE	86330
Vienne	LA FERRIERE-AIROUX	86160
Vienne	LA GRIMAUDIERE	86110
Vienne	LA GRIMAUDIERE	86330
Vienne	LA PUYE	86260
Vienne	LA ROCHE-POSAY	86270
Vienne	LA ROCHE-RIGALT	86200
Vienne	LA TRIMOUILLE	86290
Vienne	LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	86340
Vienne	LATHUS-SAINT-REMY	86390
Vienne	LATILLE	86190
Vienne	LAUTHIERS	86300
Vienne	LAVOUX	86800
Vienne	LE VIGEANT	86150
Vienne	LEIGNE-LES-BOIS	86450
Vienne	LEIGNES-SUR-FONTAINE	86300
Vienne	LEIGNE-SUR-USSEAU	86230
Vienne	LENCLOITRE	86140
Vienne	LES ORMES	86220
Vienne	LES TROIS-MOUTIERS	86120
Vienne	LESIGNY	86270
Vienne	LEUGNY	86220
Vienne	LHOMMAIZE	86410
Vienne	LIGLET	86290
Vienne	LIGUGE	86240
Vienne	LINAZAY	86400
Vienne	LINIERS	86800
Vienne	L'ISLE-JOURDAIN	86150
Vienne	LIZANT	86400
Vienne	LOUDUN	86200
Vienne	LUCHAPT	86430
Vienne	LUSIGNAN	86600
Vienne	LUSSAC-LES-CHATEAUX	86320
Vienne	MAGNE	86160
Vienne	MAILLE	86190
Vienne	MAIRE	86270
Vienne	MAISONNEUVE	86170
Vienne	MARCAY	86370
Vienne	MARIGNY-CHEMEREAU	86370
Vienne	MARNAY	86160

Département	Commune	CP
Vienne	MARTAIZE	86330
Vienne	MASSOGNES	86170
Vienne	MAULAY	86200
Vienne	MAUPREVOIR	86460
Vienne	MAZEROLLES	86320
Vienne	MAZEUIL	86110
Vienne	MESSEME	86200
Vienne	MIGNALOUX-BEAUVOIR	86550
Vienne	MIGNE-AUXANCES	86440
Vienne	MILLAC	86150
Vienne	MIREBEAU	86110
Vienne	MONCONTOUR	86330
Vienne	MONDION	86230
Vienne	MONTAMISE	86360
Vienne	MONTHOIRON	86210
Vienne	MONTMORILLON	86500
Vienne	MONTS-SUR-GUESNES	86420
Vienne	MORTON	86120
Vienne	MOULISMES	86500
Vienne	MOUSSAC	86150
Vienne	MOUTERRE-SILLY	86200
Vienne	MOUTERRE-SUR-BLOURDE	86430
Vienne	NAINTRE	86530
Vienne	NALLIERS	86310
Vienne	NERIGNAC	86150
Vienne	NEUVILLE-DE-POITOU	86170
Vienne	NIEUIL-L'ESPOIR	86340
Vienne	NOUAILLE-MAUPERTUIS	86340
Vienne	NUEIL-SOUS-FAYE	86200
Vienne	ORCHES	86230
Vienne	OZILLY	86380
Vienne	OYRE	86220
Vienne	PAIZAY-LE-SEC	86300
Vienne	PAYROUX	86350
Vienne	PERSAC	86320
Vienne	PINDRAY	86500
Vienne	PLAISANCE	86500
Vienne	PLEUMARTIN	86450
Vienne	POITIERS	86000
Vienne	PORT-DE-PILES	86220
Vienne	POUANCAY	86120
Vienne	POUANT	86200
Vienne	POUILLE	86800
Vienne	PRESSAC	86460
Vienne	PRINCAY	86420
Vienne	QUEAUX	86150
Vienne	QUINCAY	86190
Vienne	RANTON	86200
Vienne	RASLAY	86120
Vienne	ROCHES-PREMARIE-ANDILLE	86340
Vienne	ROIFFE	86120

Département	Commune	CP
Vienne	ROMAGNE	86700
Vienne	ROUILLE	86480
Vienne	SAINT-BENOIT	86280
Vienne	SAINT-CHRISTOPHE	86230
Vienne	SAINT-CLAIR	86330
Vienne	SAINTE-RADEGONDE	86300
Vienne	SAINT-GAUDENT	86400
Vienne	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	86140
Vienne	SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	86130
Vienne	SAINT-GERMAIN	86310
Vienne	SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	86230
Vienne	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	86330
Vienne	SAINT-JULIEN-L'ARS	86800
Vienne	SAINT-LAON	86200
Vienne	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	86410
Vienne	SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS	86120
Vienne	SAINT-LEOMER	86290
Vienne	SAINT-MACOUX	86400
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86170
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86110
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86380
Vienne	SAINT-MARTIN-L'ARS	86350
Vienne	SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE	86160
Vienne	SAINT-PIERRE-DE-MAILLE	86260
Vienne	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	86400
Vienne	SAINT-REMY-SUR-CREUSE	86220
Vienne	SAINT-ROMAIN	86250
Vienne	SAINT-SAUVANT	86600
Vienne	SAINT-SAVIN	86310
Vienne	SAINT-SAVIOL	86400
Vienne	SAINT-SECONDIN	86350
Vienne	SAIRES	86420
Vienne	SAIX	86120
Vienne	SAMMARCOLLES	86200

Département	Commune	CP
Vienne	SANXAY	86600
Vienne	SAULGE	86500
Vienne	SAVIGNE	86400
Vienne	SAVIGNY-LEVESCAULT	86800
Vienne	SAVIGNY-SOUS-FAYE	86140
Vienne	SCORBE-CLAIRVAUX	86140
Vienne	SENILLE-SAINT-SAUVEUR	86100
Vienne	SERIGNY	86230
Vienne	SEVRES-ANXAUMONT	86800
Vienne	SILLARS	86320
Vienne	SMARVES	86240
Vienne	SOMMIERES-DU-CLAIN	86160
Vienne	SOSSAIS	86230
Vienne	SURIN	86250
Vienne	TERCE	86800
Vienne	TERNAY	86120
Vienne	THOLLET	86290
Vienne	THURAGEAU	86110
Vienne	THURE	86540
Vienne	USSEAU	86230
Vienne	USSON-DU-POITOU	86350
Vienne	VALDIVIENNE	86300
Vienne	VALENCE-EN-POITOU	86700
Vienne	VAUX-SUR-VIENNE	86220
Vienne	VELLECHES	86230
Vienne	VERNON	86340
Vienne	VERRIERES	86410
Vienne	VERRUE	86420
Vienne	VEZIERES	86120
Vienne	VICQ-SUR-GARTEMPE	86260
Vienne	VILLEMORT	86310
Vienne	VILLIERS	86190
Vienne	VIVONNE	86370
Vienne	VOUILLE	86190
Vienne	VOULEME	86400
Vienne	VOULON	86700
Vienne	VOUNEUIL-SOUS-BIARD	86580
Vienne	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	86210
Vienne	VOUZAILLES	86170
Vienne	YVERSAY	86170

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vienne	ADRIERS	86430
Vienne	AMBERRE	86110
Vienne	ANCHE	86700
Vienne	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	86260
Vienne	ANGLIERS	86330
Vienne	ANTIGNY	86310
Vienne	ANTRAN	86100

Département	Commune	CP
Vienne	ARCAY	86200
Vienne	ARCHIGNY	86210
Vienne	ASLONNES	86340
Vienne	ASNIERES-SUR-BLOUR	86430
Vienne	ASNOIS	86250
Vienne	AULNAY	86330
Vienne	AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	86530

Département	Commune	CP
Vienne	AVAILLES-LIMOUZINE	86460
Vienne	AVANTON	86170
Vienne	AYRON	86190
Vienne	BASSES	86200
Vienne	BEAUMONT SAINT-CYR	86130
Vienne	BEAUMONT SAINT-CYR	86490
Vienne	BELLEFONDS	86210
Vienne	BERRIE	86120
Vienne	BERTHEGON	86420
Vienne	BERUGES	86190
Vienne	BETHINES	86310
Vienne	BEUXES	86120
Vienne	BIARD	86580
Vienne	BIGNOUX	86800
Vienne	BLANZAY	86400
Vienne	BOIVRE-LA-VALLEE	86470
Vienne	BONNES	86300
Vienne	BONNEUIL-MATOURS	86210
Vienne	BOURESSE	86410
Vienne	BOURG-ARCHAMBAULT	86390
Vienne	BOURNAND	86120
Vienne	BRIGUEIL-LE-CHANTRE	86290
Vienne	BRION	86160
Vienne	BRUX	86510
Vienne	BUXEROLLES	86180
Vienne	BUXEUIL	37160
Vienne	CEAUX-EN-LOUDUN	86200
Vienne	CELLE-LEVESCAULT	86600
Vienne	CENON-SUR-VIENNE	86530
Vienne	CERNAY	86140
Vienne	CHABOURNAY	86380
Vienne	CHALAIS	86200
Vienne	CHALANDRAY	86190
Vienne	CHAMPAGNE-LE-SEC	86510
Vienne	CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE	86160
Vienne	CHAMPIGNY ROCHEREAU	EN 86170
Vienne	CHAMPNIERS	86400
Vienne	CHAPELLE-VIVIERS	86300
Vienne	CHARROUX	86250
Vienne	CHASSENEUIL-DU- POITOU	86360
Vienne	CHATAIN	86250
Vienne	CHATEAU-GARNIER	86350
Vienne	CHATEAU-LARCHER	86370
Vienne	CHATELLERAULT	86100
Vienne	CHAUNAY	86510
Vienne	CHAUVIGNY	86300
Vienne	CHENEVELLES	86450
Vienne	CHERVES	86170
Vienne	CHIRE-EN-MONTREUIL	86190

Département	Commune	CP
Vienne	CHOUPPES	86110
Vienne	CISSE	86170
Vienne	CIVAUX	86320
Vienne	CIVRAY	86400
Vienne	CLOUE	86600
Vienne	COLOMBIERS	86490
Vienne	COULOMBIERS	86600
Vienne	COULONGES	86290
Vienne	COUSSAY	86110
Vienne	COUSSAY-LES-BOIS	86270
Vienne	CRAON	86110
Vienne	CROUTELLE	86240
Vienne	CUHON	86110
Vienne	CURCAY-SUR-DIVE	86120
Vienne	CURZAY-SUR-VONNE	86600
Vienne	DANGE-SAINT-ROMAIN	86220
Vienne	DERCE	86420
Vienne	DIENNE	86410
Vienne	DISSAY	86130
Vienne	DOUSSAY	86140
Vienne	FLEIX	86300
Vienne	FLEURE	86340
Vienne	FONTAINE-LE-COMTE	86240
Vienne	FROZES	86190
Vienne	GENCAY	86160
Vienne	GENOUILLE	86250
Vienne	GIZAY	86340
Vienne	GLENOUZE	86200
Vienne	GOUEX	86320
Vienne	GUESNES	86420
Vienne	HAIMS	86310
Vienne	INGRANDES	86220
Vienne	ITEUIL	86240
Vienne	JARDRES	86800
Vienne	JAUNAY-MARIGNY	86130
Vienne	JAUNAY-MARIGNY	86380
Vienne	JAZENEUIL	86600
Vienne	JOUHET	86500
Vienne	JOURNET	86290
Vienne	JOUSSE	86350
Vienne	LA BUSSIÈRE	86310
Vienne	LA CHAPELLE-BATON	86250
Vienne	LA CHAPELLE-MOULIERE	86210
Vienne	LA CHAUSSEE	86330
Vienne	LA FERRIERE-AIROUX	86160
Vienne	LA GRIMAUDIERE	86330
Vienne	LA GRIMAUDIERE	86110
Vienne	LA PUYE	86260
Vienne	LA ROCHE-POSAY	86270
Vienne	LA ROCHE-RIGAULT	86200
Vienne	LA TRIMOUILLE	86290
Vienne	LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	86340

Département	Commune	CP
Vienne	LATHUS-SAINT-REMY	86390
Vienne	LATILLE	86190
Vienne	LAUTHIERS	86300
Vienne	LAVOUX	86800
Vienne	LE VIGEANT	86150
Vienne	LEIGNE-LES-BOIS	86450
Vienne	LEIGNES-SUR-FONTAINE	86300
Vienne	LEIGNE-SUR-USSEAU	86230
Vienne	LENCLOITRE	86140
Vienne	LES ORMES	86220
Vienne	LES TROIS-MOUTIERS	86120
Vienne	LESIGNY	86270
Vienne	LEUGNY	86220
Vienne	LHOMMAIZE	86410
Vienne	LIGLET	86290
Vienne	LIGUGE	86240
Vienne	LINAZAY	86400
Vienne	LINIERS	86800
Vienne	L'ISLE-JOURDAIN	86150
Vienne	LIZANT	86400
Vienne	LOUDUN	86200
Vienne	LUCHAPT	86430
Vienne	LUSIGNAN	86600
Vienne	LUSSAC-LES-CHATEAUX	86320
Vienne	MAGNE	86160
Vienne	MAILLE	86190
Vienne	MAIRE	86270
Vienne	MAISONNEUVE	86170
Vienne	MARCAY	86370
Vienne	MARIGNY-CHEMEREAU	86370
Vienne	MARNAY	86160
Vienne	MARTAIZE	86330
Vienne	MASSOGNES	86170
Vienne	MAULAY	86200
Vienne	MAUPREVOIR	86460
Vienne	MAZEROLLES	86320
Vienne	MAZEUIL	86110
Vienne	MESSEME	86200
Vienne	MIGNALOUX-BEAUVOIR	86550
Vienne	MIGNE-AUXANCES	86440
Vienne	MILLAC	86150
Vienne	MIREBEAU	86110
Vienne	MONCONTOUR	86330
Vienne	MONDION	86230
Vienne	MONTAMISE	86360
Vienne	MONTHOIRON	86210
Vienne	MONTMORILLON	86500
Vienne	MONTS-SUR-GUESNES	86420
Vienne	MORTON	86120
Vienne	MOULISMES	86500
Vienne	MOUSSAC	86150
Vienne	MOUTERRE-SILLY	86200

Département	Commune	CP
Vienne	MOUTERRE-SUR-BLOURDE	86430
Vienne	NAINTRE	86530
Vienne	NALLIERS	86310
Vienne	NERIGNAC	86150
Vienne	NEUVILLE-DE-POITOU	86170
Vienne	NIEUIL-L'ESPOIR	86340
Vienne	NOUAILLE-MAUPERTUIS	86340
Vienne	NUEIL-SOUS-FAYE	86200
Vienne	ORCHES	86230
Vienne	OUZILLY	86380
Vienne	OYRE	86220
Vienne	PAIZAY-LE-SEC	86300
Vienne	PAYROUX	86350
Vienne	PERSAC	86320
Vienne	PINDRAY	86500
Vienne	PLAISANCE	86500
Vienne	PLEUMARTIN	86450
Vienne	POITIERS	86000
Vienne	PORT-DE-PILES	86220
Vienne	POUANCAY	86120
Vienne	POUANT	86200
Vienne	POUILLE	86800
Vienne	PRESSAC	86460
Vienne	PRINCAY	86420
Vienne	QUEAUX	86150
Vienne	QUINCAY	86190
Vienne	RANTON	86200
Vienne	RASLAY	86120
Vienne	ROCHES-PREMARIE-ANDILLE	86340
Vienne	ROIFFE	86120
Vienne	ROMAGNE	86700
Vienne	ROUILLE	86480
Vienne	SAINT-BENOIT	86280
Vienne	SAINT-CHRISTOPHE	86230
Vienne	SAINT-CLAIR	86330
Vienne	SAINTE-RADEGONDE	86300
Vienne	SAINT-GAUDENT	86400
Vienne	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	86140
Vienne	SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	86130
Vienne	SAINT-GERMAIN	86310
Vienne	SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	86230
Vienne	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	86330
Vienne	SAINT-JULIEN-L'ARS	86800
Vienne	SAINT-LAON	86200
Vienne	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	86410
Vienne	SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS	86120

Département	Commune	CP
Vienne	SAINT-LEOMER	86290
Vienne	SAINT-MACOUX	86400
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86380
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86170
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86110
Vienne	SAINT-MARTIN-L'ARS	86350
Vienne	SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE	86160
Vienne	SAINT-PIERRE-DE-MAILLE	86260
Vienne	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	86400
Vienne	SAINT-REMY-SUR-CREUSE	86220
Vienne	SAINT-ROMAIN	86250
Vienne	SAINT-SAUVANT	86600
Vienne	SAINT-SAVIN	86310
Vienne	SAINT-SAVIOL	86400
Vienne	SAINT-SECONDIN	86350
Vienne	SAIRES	86420
Vienne	SAIX	86120
Vienne	SAMMARCOLLES	86200
Vienne	SANXAY	86600
Vienne	SAULGE	86500
Vienne	SAVIGNE	86400
Vienne	SAVIGNY-LEVESCAULT	86800
Vienne	SAVIGNY-SOUS-FAYE	86140
Vienne	SCORBE-CLAIRVAUX	86140
Vienne	SENILLE-SAINT-SAUVEUR	86100
Vienne	SERIGNY	86230
Vienne	SEVRES-ANXAUMONT	86800
Vienne	SILLARS	86320
Vienne	SMARVES	86240

Département	Commune	CP
Vienne	SOMMIERES-DU-CLAIN	86160
Vienne	SOSSAIS	86230
Vienne	SURIN	86250
Vienne	TERCE	86800
Vienne	TERNAY	86120
Vienne	THOLLET	86290
Vienne	THURAGEAU	86110
Vienne	THURE	86540
Vienne	USSEAU	86230
Vienne	USSON-DU-POITOU	86350
Vienne	VALDIVIENNE	86300
Vienne	VALENCE-EN-POITOU	86700
Vienne	VAUX-SUR-VIENNE	86220
Vienne	VELLECHES	86230
Vienne	VERNON	86340
Vienne	VERRIERES	86410
Vienne	VERRUE	86420
Vienne	VEZIERES	86120
Vienne	VICQ-SUR-GARTEMPE	86260
Vienne	VILLEMORT	86310
Vienne	VILLIERS	86190
Vienne	VIVONNE	86370
Vienne	VOUILLE	86190
Vienne	VOULEME	86400
Vienne	VOULON	86700
Vienne	VOUNEUIL-SOUS-BIARD	86580
Vienne	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	86210
Vienne	VOUZAILLES	86170
Vienne	YVERSAY	86170

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vienne	ADRIERS	86430
Vienne	AMBERRE	86110
Vienne	ANCHE	86700
Vienne	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	86260
Vienne	ANGLIERS	86330
Vienne	ANTIGNY	86310
Vienne	ANTRAN	86100
Vienne	ARCAY	86200
Vienne	ARCHIGNY	86210
Vienne	ASLONNES	86340
Vienne	ASNIERES-SUR-BLOUR	86430
Vienne	ASNOIS	86250
Vienne	AULNAY	86330
Vienne	AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	86530
Vienne	AVAILLES-LIMOUZINE	86460
Vienne	AVANTON	86170
Vienne	AYRON	86190

Département	Commune	CP
Vienne	BASSES	86200
Vienne	BEAUMONT SAINT-CYR	86490
Vienne	BEAUMONT SAINT-CYR	86130
Vienne	BELLEFONDS	86210
Vienne	BERRIE	86120
Vienne	BERTHEGON	86420
Vienne	BERUGES	86190
Vienne	BETHINES	86310
Vienne	BEUXES	86120
Vienne	BIARD	86580
Vienne	BIGNOUX	86800
Vienne	BLANZAY	86400
Vienne	BOIVRE-LA-VALLEE	86470
Vienne	BONNES	86300
Vienne	BONNEUIL-MATOIRS	86210
Vienne	BOURESSE	86410
Vienne	BOURG-ARCHAMBAULT	86390

Département	Commune	CP
Vienne	BOURNAND	86120
Vienne	BRIGUEIL-LE-CHANTRE	86290
Vienne	BRION	86160
Vienne	BRUX	86510
Vienne	BUXEROLLES	86180
Vienne	BUXEUIL	37160
Vienne	CEAUX-EN-LOUDUN	86200
Vienne	CELLE-LEVESCAULT	86600
Vienne	CENON-SUR-VIENNE	86530
Vienne	CERNAY	86140
Vienne	CHABOURNAY	86380
Vienne	CHALAIS	86200
Vienne	CHALANDRAY	86190
Vienne	CHAMPAGNE-LE-SEC	86510
Vienne	CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE	86160
Vienne	CHAMPIGNY ROCHEREAU	EN 86170
Vienne	CHAMPNIERS	86400
Vienne	CHAPELLE-VIVIERS	86300
Vienne	CHARROUX	86250
Vienne	CHASSENEUIL-DU-POITOU	86360
Vienne	CHATAIN	86250
Vienne	CHATEAU-GARNIER	86350
Vienne	CHATEAU-LARCHER	86370
Vienne	CHATELLERAULT	86100
Vienne	CHAUNAY	86510
Vienne	CHAUVIGNY	86300
Vienne	CHENEVELLES	86450
Vienne	CHERVES	86170
Vienne	CHIRE-EN-MONTREUIL	86190
Vienne	CHOUPPES	86110
Vienne	CISSE	86170
Vienne	CIVAUX	86320
Vienne	CIVRAY	86400
Vienne	CLOUE	86600
Vienne	COLOMBIERS	86490
Vienne	COULOMBIERS	86600
Vienne	COULONGES	86290
Vienne	COUSSAY	86110
Vienne	COUSSAY-LES-BOIS	86270
Vienne	CRAON	86110
Vienne	CROUTELLE	86240
Vienne	CUHON	86110
Vienne	CURCAY-SUR-DIVE	86120
Vienne	CURZAY-SUR-VONNE	86600
Vienne	DANGE-SAINT-ROMAIN	86220
Vienne	DERCE	86420
Vienne	DIENNE	86410
Vienne	DISSAY	86130
Vienne	DOUSSAY	86140

Département	Commune	CP
Vienne	FLEIX	86300
Vienne	FLEURE	86340
Vienne	FONTAINE-LE-COMTE	86240
Vienne	FROZES	86190
Vienne	GENCAY	86160
Vienne	GENOUILLE	86250
Vienne	GIZAY	86340
Vienne	GLENOUZE	86200
Vienne	GOUEX	86320
Vienne	GUESNES	86420
Vienne	HAIMS	86310
Vienne	INGRANDES	86220
Vienne	ITEUIL	86240
Vienne	JARDRES	86800
Vienne	JAUNAY-MARIGNY	86130
Vienne	JAUNAY-MARIGNY	86380
Vienne	JAZENEUIL	86600
Vienne	JOUHET	86500
Vienne	JOURNET	86290
Vienne	JOUSSE	86350
Vienne	LA BUSSIÈRE	86310
Vienne	LA CHAPELLE-BATON	86250
Vienne	LA CHAPELLE-MOULIERE	86210
Vienne	LA CHAUSSEE	86330
Vienne	LA FERRIERE-AIROUX	86160
Vienne	LA GRIMAUDIERE	86110
Vienne	LA GRIMAUDIERE	86330
Vienne	LA PUYE	86260
Vienne	LA ROCHE-POSAY	86270
Vienne	LA ROCHE-RIGAULT	86200
Vienne	LA TRIMOUILLE	86290
Vienne	LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	86340
Vienne	LATHUS-SAINT-REMY	86390
Vienne	LATILLE	86190
Vienne	LAUTHIERS	86300
Vienne	LAVOUX	86800
Vienne	LE VIGEANT	86150
Vienne	LEIGNE-LES-BOIS	86450
Vienne	LEIGNES-SUR-FONTAINE	86300
Vienne	LEIGNE-SUR-USSEAU	86230
Vienne	LENCLOITRE	86140
Vienne	LES ORMES	86220
Vienne	LES TROIS-MOUTIERS	86120
Vienne	LESIGNY	86270
Vienne	LEUGNY	86220
Vienne	LHOMMAIZE	86410
Vienne	LIGLET	86290
Vienne	LIGUGE	86240
Vienne	LINAZAY	86400
Vienne	LINIERS	86800
Vienne	L'ISLE-JOURDAIN	86150
Vienne	LIZANT	86400

Département	Commune	CP
Vienne	LOUDUN	86200
Vienne	LUCHAPT	86430
Vienne	LUSIGNAN	86600
Vienne	LUSSAC-LES-CHATEAUX	86320
Vienne	MAGNE	86160
Vienne	MAILLE	86190
Vienne	MAIRE	86270
Vienne	MAISONNEUVE	86170
Vienne	MARCAY	86370
Vienne	MARIGNY-CHEMEREAU	86370
Vienne	MARNAY	86160
Vienne	MARTAIZE	86330
Vienne	MASSOGNES	86170
Vienne	MAULAY	86200
Vienne	MAUPREVOIR	86460
Vienne	MAZEROLLES	86320
Vienne	MAZEUIL	86110
Vienne	MESSEME	86200
Vienne	MIGNALOUX-BEAUVOIR	86550
Vienne	MIGNE-AUXANCES	86440
Vienne	MILLAC	86150
Vienne	MIREBEAU	86110
Vienne	MONCONTOUR	86330
Vienne	MONDION	86230
Vienne	MONTAMISE	86360
Vienne	MONTHOIRON	86210
Vienne	MONTMORILLON	86500
Vienne	MONTS-SUR-GUESNES	86420
Vienne	MORTON	86120
Vienne	MOULISMES	86500
Vienne	MOUSSAC	86150
Vienne	MOUTERRE-SILLY	86200
Vienne	MOUTERRE-SUR-BLOURDE	86430
Vienne	NAINTRE	86530
Vienne	NALLIERS	86310
Vienne	NERIGNAC	86150
Vienne	NEUVILLE-DE-POITOU	86170
Vienne	NIEUIL-L'ESPOIR	86340
Vienne	NOUAILLE-MAUPERTUIS	86340
Vienne	NUEIL-SOUS-FAYE	86200
Vienne	ORCHES	86230
Vienne	OZILLY	86380
Vienne	OYRE	86220
Vienne	PAIZAY-LE-SEC	86300
Vienne	PAYROUX	86350
Vienne	PERSAC	86320
Vienne	PINDRAY	86500
Vienne	PLAISANCE	86500
Vienne	PLEUMARTIN	86450
Vienne	POITIERS	86000
Vienne	PORT-DE-PILES	86220
Vienne	POUANCAY	86120

Département	Commune	CP
Vienne	POUANT	86200
Vienne	POUILLE	86800
Vienne	PRESSAC	86460
Vienne	PRINCAY	86420
Vienne	QUEAUX	86150
Vienne	QUINCAY	86190
Vienne	RANTON	86200
Vienne	RASLAY	86120
Vienne	ROCHES-PREMARIE-ANDILLE	86340
Vienne	ROIFFE	86120
Vienne	ROMAGNE	86700
Vienne	ROUILLE	86480
Vienne	SAINT-BENOIT	86280
Vienne	SAINT-CHRISTOPHE	86230
Vienne	SAINT-CLAIR	86330
Vienne	SAINTE-RADEGONDE	86300
Vienne	SAINT-GAUDENT	86400
Vienne	SAINT-GENEST-D'AMBIERE	86140
Vienne	SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	86130
Vienne	SAINT-GERMAIN	86310
Vienne	SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	86230
Vienne	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	86330
Vienne	SAINT-JULIEN-L'ARS	86800
Vienne	SAINT-LAON	86200
Vienne	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	86410
Vienne	SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS	86120
Vienne	SAINT-LEOMER	86290
Vienne	SAINT-MACOUX	86400
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86170
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86110
Vienne	SAINT-MARTIN-LA-PALLU	86380
Vienne	SAINT-MARTIN-L'ARS	86350
Vienne	SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE	86160
Vienne	SAINT-PIERRE-DE-MAILLE	86260
Vienne	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	86400
Vienne	SAINT-REMY-SUR-CREUSE	86220
Vienne	SAINT-ROMAIN	86250
Vienne	SAINT-SAUVANT	86600
Vienne	SAINT-SAVIN	86310
Vienne	SAINT-SAVIOL	86400
Vienne	SAINT-SECONDIN	86350
Vienne	SAIRES	86420
Vienne	SAIX	86120
Vienne	SAMMARCOLLES	86200
Vienne	SANXAY	86600

Département	Commune	CP
Vienne	SAULGE	86500
Vienne	SAVIGNE	86400
Vienne	SAVIGNY-LEVESCAULT	86800
Vienne	SAVIGNY-SOUS-FAYE	86140
Vienne	SCORBE-CLAIRVAUX	86140
Vienne	SENILLE-SAINT-SAUVEUR	86100
Vienne	SERIGNY	86230
Vienne	SEVRES-ANXAUMONT	86800
Vienne	SILLARS	86320
Vienne	SMARVES	86240
Vienne	SOMMIERES-DU-CLAIN	86160
Vienne	SOSSAIS	86230
Vienne	SURIN	86250
Vienne	TERCE	86800
Vienne	TERNAY	86120
Vienne	THOLLET	86290
Vienne	THURAGEAU	86110
Vienne	THURE	86540
Vienne	USSEAU	86230
Vienne	USSON-DU-POITOU	86350

Département	Commune	CP
Vienne	VALDIVIENNE	86300
Vienne	VALENCE-EN-POITOU	86700
Vienne	VAUX-SUR-VIENNE	86220
Vienne	VELLECHES	86230
Vienne	VERNON	86340
Vienne	VERRIERES	86410
Vienne	VERRUE	86420
Vienne	VEZIERES	86120
Vienne	VICQ-SUR-GARTEMPE	86260
Vienne	VILLEMORT	86310
Vienne	VILLIERS	86190
Vienne	VIVONNE	86370
Vienne	VOUILLE	86190
Vienne	VOULEME	86400
Vienne	VOULON	86700
Vienne	VOUNEUIL-SOUS-BIARD	86580
Vienne	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	86210
Vienne	VOUZAILLES	86170
Vienne	YVERSAY	86170

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-01-13-00010

Rectificatif Dec n° 2024-578 portant autorisation
d'exercer l'activité de soins d'Hospitalisation à
domicile par CHU DE LIMOGES, sur le site de CHU
DUPUYTREN LIMOGES parue le 23/12/2024 au
RAA N°R75-2024-256

Décision ARS Nouvelle-Aquitaine n°2024-578
portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'Hospitalisation à domicile par CHU DE
LIMOGES (870000015), sur le site de CHU DUPUYTREN LIMOGES (870000064)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE Nouvelle-Aquitaine

- **Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** le décret du 07 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît Elleboode en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine ;
- **Vu** l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 25 octobre 2023, portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Nouvelle-Aquitaine donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 17 juillet 2018 portant approbation du Projet Régional de Santé de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et l'arrêté du 30 octobre 2023 relatif à la révision du Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine ;
- **Vu** l'arrêté n° 2024-012 en date du 12 février 2024 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre du 01 mai 2024 au 30 juin 2024 ;
- **Vu** l'arrêté n° 2024-024 en date du 12 avril 2024 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité de soins « Hospitalisation à domicile » ;
- **Vu** la décision en date du 30 octobre 2024 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;
- **Vu** la demande présentée par CHU DE LIMOGES (870000015), visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Hospitalisation à domicile », sur le site de CH DUPUYTREN LIMOGES (870000064) sis 2 AVENUE MARTIN LUTHER KING 87042 LIMOGES ;
- **Vu** l'avis de la Commission Spécialisée de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie compétente pour le secteur sanitaire de la région Nouvelle-Aquitaine, relative à l'organisation des soins, lors de sa séance du 08 novembre 2024 ;

Considérant que le centre hospitalier universitaire (CHU) de Limoges sollicite l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) selon l'ensemble des mentions prévues à l'article R. 6123-141 du code de la santé publique :

- 1° Mention "socle",
- 2° Mention "réadaptation",
- 3° Mention "ante et post-partum",
- 4° Mention "enfants de moins de trois ans",

Considérant que cette demande vise à l'autorisation, conformément à la nouvelle réglementation, d'une activité de soins déjà exercée par le CHU de Limoges et au développement d'offres d'hospitalisation à domicile spécialisées pour un bassin de population comprenant la Haute-Vienne et le nord du département de la Dordogne ;

Considérant que le CHU met en œuvre l'activité d'HAD depuis de nombreuses années et dispose de 54 places à Limoges et de 20 places dans son antenne de Saint-Yrieix-la-Perche ;

Considérant qu'il prévoit la répartition suivante pour ses capacités d'HAD :

- 30 places "socle",
- 10 places "réadaptation",
- 6 places "ante et post partum",
- 8 places "enfants de moins de 3 ans",
- 20 places pour son antenne de Saint-Yrieix ;

Considérant que la demande présentée par le CHU de Limoges s'inscrit dans le cadre des objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) du Schéma régional de Santé ;

Considérant qu'elle est compatible avec les objectifs du Schéma régional de santé ;

Considérant que le demandeur s'engage à respecter les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement réglementaires ;

Considérant qu'il souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L.6122-5 du Code de la santé publique ;

Considérant toutefois s'agissant de la mention « ante et post partum », que les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) du Schéma régional de Santé, figurant dans le Projet régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine, prévoient une seule implantation sur le territoire de la Haute-Vienne ;

Considérant dès lors que la demande du CHU de Limoges doit être examinée en même temps que la demande concurrente visant à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile selon la mention « ante et post partum », sur le site HAD de Santé Service Limousin (SSL), 20 rue de la perdrix, 87100 Limoges, déposée par l'association Santé Service Limousin ;

Considérant que la majorité des ressources médicales et paramédicales sont déjà présentes au sein du CHU avec pour les mentions complémentaires, un copartage des ressources avec les services d'hospitalisation complète des dites spécialités.

Considérant que le développement de ces mentions complémentaires doit lui permettre :

- d'augmenter l'offre de soins de chaque spécialité en proposant une alternative à l'hospitalisation complète ;
- de fluidifier les parcours des patients ;
- d'améliorer la gestion des lits des services MCO ;
- d'individualiser la prise en charge des patients et de l'adapter à l'environnement de ce dernier ;
- d'améliorer la qualité de vie des patients en répondant à leurs nouvelles attentes ;

Considérant que l'activité d'HAD « ante et post partum » du CHU sera exercée en lien étroit avec sa maternité de type 3 (gynécologie-obstétrique, néonatalogie avec soins intensifs, réanimation néonatale), autorisée sur son site de l'Hôpital Mère-Enfant (HME) dans le cadre de la gradation relative aux maternités ;

Considérant que le CHU prévoit une mise en œuvre de la mention ante et post partum dès réception de l'autorisation ;

Considérant que l'association Santé Service Limousin (SSL), gère un service d'HAD disposant de 60 places d'HAD et couvrant l'ensemble de la Haute Vienne, et qu'elle compte 3 antennes dans ce département situées à Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat et Bellac ;

Considérant que le projet de l'HAD Santé Service Limousin, d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile selon la mention « ante et post partum », sur le site HAD Santé Service Limousin Limoges, 20 rue de la perdrix, 87100 Limoges, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la Clinique Emailliers-Colombier, établissement de la Polyclinique de Limoges, et dont la maternité a le statut de maternité de niveau 1 (gynécologie-obstétrique) ;

Considérant que l'organisation proposée pour ces soins d'HAD vise à dispenser à chaque patiente les soins nécessaires afin d'éviter l'hospitalisation conventionnelle ;

Considérant toutefois que le dossier de Santé Service Limousin comprend quelques imprécisions : les indications de recours à l'HAD sont insuffisamment décrites et le caractère pathologique qui sous-tend cette activité n'est pas étayé ;

Considérant que le partenariat avec l'Hôpital Mère-Enfant (HME), maternité « adresseur » en grossesses pathologiques, n'est pas détaillé, et que la continuité des prises en charge entre les deux services partenaires n'est pas décrite ;

Considérant que l'articulation avec le dispositif de sage-femme référente, qui se développe et permet le suivi ambulatoire, n'est pas décrite ;

Considérant que l'association Santé service Limousin prévoit une mise en œuvre de la mention ante et post partum au 1^{er} avril 2025 ;

Considérant après analyse des mérites respectifs des deux projets, que la demande d'autorisation d'HAD, mention "ante et post partum", présentée par le centre hospitalier universitaire de Limoges doit être priorisée ;

DECIDE

Article 1 La demande présentée par CHU DE LIMOGES (870000015) en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Hospitalisation à domicile » sur le site CHU DUPUYTREN LIMOGES (870000064) sis 2 AVENUE MARTIN LUTHER KING 87042 LIMOGES, est acceptée pour :

- Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification.

La mise en œuvre de l'activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Nouvelle-Aquitaine, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 La durée de validité de la présente autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Article 4 Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 5 En application de l'article L. 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant son échéance.

Article 6 Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification pour le promoteur ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique devant la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal Administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via le site Internet « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante « www.telerecours.fr ».

Article 7 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique.

Fait à Bordeaux, le

23 DEC. 2024

Pour le Directeur général de l'ARS,
par délégué,

Le Directeur de l'offre de soins,

Annexe - Liste des communes autorisées

- Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Dordogne	ANGOISSE	24270
Dordogne	ANLHIAC	24160
Dordogne	BADEFOLS-D'ANS	24390
Dordogne	BOISSEUILH	24390
Dordogne	CHALAIS	24800
Dordogne	CHERVEIX-CUBAS	24390
Dordogne	CHOURGNAC	24640
Dordogne	CLERMONT-D'EXCIDEUIL	24160
Dordogne	CORGNAC-SUR-L'ISLE	24800
Dordogne	COUBJOURS	24390
Dordogne	DUSSAC	24270
Dordogne	EXCIDEUIL	24160
Dordogne	FIRBEIX	24450
Dordogne	GENIS	24160
Dordogne	GRANGES-D'ANS	24390
Dordogne	HAUTEFORT	24390
Dordogne	JUMILHAC-LE-GRAND	24630
Dordogne	LA CHAPELLE-SAINT-JEAN	24390
Dordogne	LA COQUILLE	24450
Dordogne	LANOUAILLE	24270
Dordogne	MIALET	24450
Dordogne	NAILHAC	24390
Dordogne	NANTHEUIL	24800
Dordogne	NANTHIAT	24800
Dordogne	PAYZAC	24270
Dordogne	PREYSSAC-D'EXCIDEUIL	24160
Dordogne	SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES	24270
Dordogne	SAINTE-EULALIE-D'ANS	24640
Dordogne	SAINTE-TRIE	24160
Dordogne	SAINT-GERMAIN-DES-PRES	24160
Dordogne	SAINT-JORY-DE-CHALAIS	24800
Dordogne	SAINT-JORY-LAS-BLOUX	24160
Dordogne	SAINT-MARTIAL-D'ALBAREDE	24160
Dordogne	SAINT-MEDARD-D'EXCIDEUIL	24160
Dordogne	SAINT-MESMIN	24270
Dordogne	SAINT-PANTALY-D'EXCIDEUIL	24160
Dordogne	SAINT-PAUL-LA-ROCHE	24800
Dordogne	SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE	24450
Dordogne	SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES	24450
Dordogne	SAINT-RAPHAEL	24160
Dordogne	SAINT-SULPICE-D'EXCIDEUIL	24800

Département	Commune	CP
Dordogne	SALAGNAC	24160
Dordogne	SARLANDE	24270
Dordogne	SARRAZAC	24800
Dordogne	SAVIGNAC-LEDRIER	24270
Dordogne	TEILLOTS	24390
Dordogne	TEMPLE-LAGUYON	24390
Dordogne	THIVIERS	24800
Dordogne	TOURTOIRAC	24390
Haute-Vienne	AIXE-SUR-VIENNE	87700
Haute-Vienne	AMBAZAC	87240
Haute-Vienne	ARNAC-LA-POSTE	87160
Haute-Vienne	AUGNE	87120
Haute-Vienne	AUREIL	87220
Haute-Vienne	AZAT-LE-RIS	87360
Haute-Vienne	BALLEDEMENT	87290
Haute-Vienne	BEAUMONT-DU-LAC	87120
Haute-Vienne	BELLAC	87300
Haute-Vienne	BERNEUIL	87300
Haute-Vienne	BERSAC-SUR-RIVALIER	87370
Haute-Vienne	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87250
Haute-Vienne	BEYNAC	87700
Haute-Vienne	BLANZAC	87300
Haute-Vienne	BLOND	87300
Haute-Vienne	BOISSEUIL	87220
Haute-Vienne	BONNAC-LA-COTE	87270
Haute-Vienne	BOSMIE-L'AIGUILLE	87110
Haute-Vienne	BREUILAUF	87300
Haute-Vienne	BUJALEUF	87460
Haute-Vienne	BURGNAC	87800
Haute-Vienne	BUSSIERE-GALANT	87230
Haute-Vienne	CHAILLAC-SUR-VIENNE	87200
Haute-Vienne	CHALUS	87230
Haute-Vienne	CHAMBORET	87140
Haute-Vienne	CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	87150
Haute-Vienne	CHAMPNETERY	87400
Haute-Vienne	CHAMPSAC	87230
Haute-Vienne	CHAPTELAT	87270
Haute-Vienne	CHATEAU-CHERVIX	87380
Haute-Vienne	CHATEAUNEUF-LA-FORET	87130
Haute-Vienne	CHATEAUPONSAC	87290
Haute-Vienne	CHEISSOUX	87460
Haute-Vienne	CHERONNAC	87600
Haute-Vienne	CIEUX	87520
Haute-Vienne	COGNAC-LA-FORET	87310
Haute-Vienne	COMPREIGNAC	87140
Haute-Vienne	CONDAT-SUR-VIENNE	87920
Haute-Vienne	COUSSAC-BONNEVAL	87500

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	COUZEIX	87270
Haute-Vienne	CROMAC	87160
Haute-Vienne	CUSSAC	87150
Haute-Vienne	DINSAC	87210
Haute-Vienne	DOMPIERRE-LES-EGLISES	87190
Haute-Vienne	DOMPS	87120
Haute-Vienne	DOURNAZAC	87230
Haute-Vienne	DROUX	87190
Haute-Vienne	EYBOULEUF	87400
Haute-Vienne	EYJEAUX	87220
Haute-Vienne	EYMOUTIERS	87120
Haute-Vienne	FEYTIAT	87220
Haute-Vienne	FLAVIGNAC	87230
Haute-Vienne	FOLLES	87250
Haute-Vienne	FROMENTAL	87250
Haute-Vienne	GAJOURBERT	87330
Haute-Vienne	GLANDON	87500
Haute-Vienne	GLANGES	87380
Haute-Vienne	GORRE	87310
Haute-Vienne	ISLE	87170
Haute-Vienne	JABREILLES-LES-BORDES	87370
Haute-Vienne	JANAILHAC	87800
Haute-Vienne	JAVERDAT	87520
Haute-Vienne	JOUAC	87890
Haute-Vienne	JOURGNAC	87800
Haute-Vienne	LA BAZEUGE	87210
Haute-Vienne	LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX	87440
Haute-Vienne	LA CROISILLE-SUR-BRIANCE	87130
Haute-Vienne	LA CROIX-SUR-GARTEMPE	87210
Haute-Vienne	LA GENEYTOUSE	87400
Haute-Vienne	LA JONCHERE-SAINT-MAURICE	87340
Haute-Vienne	LA MEYZE	87800
Haute-Vienne	LA PORCHERIE	87380
Haute-Vienne	LA ROCHE-L'ABEILLE	87800
Haute-Vienne	LADIGNAC-LE-LONG	87500
Haute-Vienne	LAURIERE	87370
Haute-Vienne	LAVIGNAC	87230
Haute-Vienne	LE BUIS	87140
Haute-Vienne	LE CHALARD	87500
Haute-Vienne	LE CHATENET-EN-DOGNON	87400
Haute-Vienne	LE DORAT	87210
Haute-Vienne	LE PALAIS-SUR-VIENNE	87410
Haute-Vienne	LE VIGEN	87110
Haute-Vienne	LES BILLANGES	87340
Haute-Vienne	LES CARS	87230
Haute-Vienne	LES GRANDS-CHEZEAUX	87160
Haute-Vienne	LES SALLES-LAVAUGUYON	87440

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	LIMOGES	87280
Haute-Vienne	LIMOGES	87000
Haute-Vienne	LIMOGES	87100
Haute-Vienne	LINARDS	87130
Haute-Vienne	LUSSAC-LES-EGLISES	87360
Haute-Vienne	MAGNAC-BOURG	87380
Haute-Vienne	MAGNAC-LAVAL	87190
Haute-Vienne	MAILHAC-SUR-BENAIZE	87160
Haute-Vienne	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE	87440
Haute-Vienne	MARVAL	87440
Haute-Vienne	MASLEON	87130
Haute-Vienne	MEILHAC	87800
Haute-Vienne	MEUZAC	87380
Haute-Vienne	MOISSANNES	87400
Haute-Vienne	MONTROL-SENARD	87330
Haute-Vienne	MORTEMART	87330
Haute-Vienne	NANTIAT	87140
Haute-Vienne	NEDDE	87120
Haute-Vienne	NEUVIC-ENTIER	87130
Haute-Vienne	NEXON	87800
Haute-Vienne	NIEUL	87510
Haute-Vienne	NOUIC	87330
Haute-Vienne	ORADOUR-SAINT-GENEST	87210
Haute-Vienne	ORADOUR-SUR-GLANE	87520
Haute-Vienne	ORADOUR-SUR-VAYRES	87150
Haute-Vienne	PAGEAS	87230
Haute-Vienne	PANAZOL	87350
Haute-Vienne	PENSOL	87440
Haute-Vienne	PEYRAT-DE-BELLAC	87300
Haute-Vienne	PEYRAT-LE-CHATEAU	87470
Haute-Vienne	PEYRILHAC	87510
Haute-Vienne	PIERRE-BUFFIERE	87260
Haute-Vienne	RANCON	87290
Haute-Vienne	RAZES	87640
Haute-Vienne	REMPNAT	87120
Haute-Vienne	RILHAC-LASTOURS	87800
Haute-Vienne	RILHAC-RANCON	87570
Haute-Vienne	ROCHECHOUART	87600
Haute-Vienne	ROYERES	87400
Haute-Vienne	ROZIERS-SAINT-GEORGES	87130
Haute-Vienne	SAILLAT-SUR-VIENNE	87720
Haute-Vienne	SAINT-AMAND-LE-PETIT	87120
Haute-Vienne	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	87290
Haute-Vienne	SAINT-AUVENT	87310
Haute-Vienne	SAINT-BAZILE	87150
Haute-Vienne	SAINT-BONNET-BRIANCE	87260
Haute-Vienne	SAINT-BONNET-DE-BELLAC	87300
Haute-Vienne	SAINT-BRICE-SUR-VIENNE	87200
Haute-Vienne	SAINT-CYR	87310

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	SAINT-DENIS-DES-MURS	87400
Haute-Vienne	SAINTE-ANNE-SAINT- PRIEST	87120
Haute-Vienne	SAINTE-MARIE-DE-VAUX	87420
Haute-Vienne	SAINT-GENCE	87510
Haute-Vienne	SAINT-GENEST-SUR- ROSELLE	87260
Haute-Vienne	SAINT-GEORGES-LES- LANDES	87160
Haute-Vienne	SAINT-GERMAIN-LES- BELLES	87380
Haute-Vienne	SAINT-GILLES-LES-FORETS	87130
Haute-Vienne	SAINT-HILAIRE- BONNEVAL	87260
Haute-Vienne	SAINT-HILAIRE-LA- TREILLE	87190
Haute-Vienne	SAINT-HILAIRE-LES- PLACES	87800
Haute-Vienne	SAINT-JEAN-LIGOURE	87260
Haute-Vienne	SAINT-JOUVENT	87510
Haute-Vienne	SAINT-JULIEN-LE-PETIT	87460
Haute-Vienne	SAINT-JUNIEN	87200
Haute-Vienne	SAINT-JUNIEN-LES- COMBES	87300
Haute-Vienne	SAINT-JUST-LE-MARTEL	87590
Haute-Vienne	SAINT-LAURENT-LES- EGLISES	87240
Haute-Vienne	SAINT-LAURENT-SUR- GORRE	87310
Haute-Vienne	SAINT-LEGER-LA- MONTAGNE	87340
Haute-Vienne	SAINT-LEGER- MAGNAZEIX	87190
Haute-Vienne	SAINT-LEONARD-DE- NOBLAT	87400
Haute-Vienne	SAINT-MARTIAL-SUR-ISOP	87330
Haute-Vienne	SAINT-MARTIN-DE- JUSSAC	87200
Haute-Vienne	SAINT-MARTIN-LE-MAULT	87360
Haute-Vienne	SAINT-MARTIN-LE-VIEUX	87700
Haute-Vienne	SAINT-MARTIN- TERRESSUS	87400
Haute-Vienne	SAINT-MATHIEU	87440

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	SAINT-MAURICE-LES- BROUSSES	87800
Haute-Vienne	SAINT-MEARD	87130
Haute-Vienne	SAINT-OUEN-SUR- GARTEMPE	87300
Haute-Vienne	SAINT-PARDOUX-LE-LAC	87250
Haute-Vienne	SAINT-PARDOUX-LE-LAC	87140
Haute-Vienne	SAINT-PAUL	87260
Haute-Vienne	SAINT-PRIEST-LIGOURE	87800
Haute-Vienne	SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE	87700
Haute-Vienne	SAINT-PRIEST-TAURION	87480
Haute-Vienne	SAINT-SORNIN-LA- MARCHE	87210
Haute-Vienne	SAINT-SORNIN-LEULAC	87290
Haute-Vienne	SAINT-SULPICE-LAURIERE	87370
Haute-Vienne	SAINT-SULPICE-LES- FEUILLES	87160
Haute-Vienne	SAINT-SYLVESTRE	87240
Haute-Vienne	SAINT-VICTURNIEN	87420
Haute-Vienne	SAINT-VITTE-SUR- BRIANCE	87380
Haute-Vienne	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	87500
Haute-Vienne	SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE	87700
Haute-Vienne	SAUVIAT-SUR-VIGE	87400
Haute-Vienne	SEREILHAC	87620
Haute-Vienne	SOLIGNAC	87110
Haute-Vienne	SURDOUX	87130
Haute-Vienne	SUSSAC	87130
Haute-Vienne	TERSANNES	87360
Haute-Vienne	THOURON	87140
Haute-Vienne	VAL D'ISSOIRE	87330
Haute-Vienne	VAL-D'OIRE-ET- GARTEMPE	87330
Haute-Vienne	VAL-D'OIRE-ET- GARTEMPE	87320
Haute-Vienne	VAULRY	87140
Haute-Vienne	VAYRES	87600
Haute-Vienne	VERNEUIL-MOUSTIERS	87360
Haute-Vienne	VERNEUIL-SUR-VIENNE	87430
Haute-Vienne	VEYRAC	87520
Haute-Vienne	VICQ-SUR-BREUILH	87260
Haute-Vienne	VIDEIX	87600
Haute-Vienne	VILLEFAVARD	87190

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	AIXE-SUR-VIENNE	87700
Haute-Vienne	AMBAZAC	87240
Haute-Vienne	ARNAC-LA-POSTE	87160
Haute-Vienne	AUGNE	87120

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	AUREIL	87220
Haute-Vienne	AZAT-LE-RIS	87360
Haute-Vienne	BALLEDENT	87290
Haute-Vienne	BEAUMONT-DU-LAC	87120

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	BELLAC	87300
Haute-Vienne	BERNEUIL	87300
Haute-Vienne	BERSAC-SUR-RIVALIER	87370
Haute-Vienne	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87250
Haute-Vienne	BEYNAC	87700
Haute-Vienne	BLANZAC	87300
Haute-Vienne	BLOND	87300
Haute-Vienne	BOISSEUIL	87220
Haute-Vienne	BONNAC-LA-COTE	87270
Haute-Vienne	BOSMIE-L'AIGUILLE	87110
Haute-Vienne	BREUILAUF	87300
Haute-Vienne	BUJALEUF	87460
Haute-Vienne	BURGNAC	87800
Haute-Vienne	BUSSIERE-GALANT	87230
Haute-Vienne	CHAILLAC-SUR-VIENNE	87200
Haute-Vienne	CHALUS	87230
Haute-Vienne	CHAMBORET	87140
Haute-Vienne	CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	87150
Haute-Vienne	CHAMPNETERY	87400
Haute-Vienne	CHAMPSAC	87230
Haute-Vienne	CHAPTELAT	87270
Haute-Vienne	CHATEAU-CHERVIX	87380
Haute-Vienne	CHATEAUNEUF-LA-FORET	87130
Haute-Vienne	CHATEAUPONSAC	87290
Haute-Vienne	CHEISSOUX	87460
Haute-Vienne	CHERONNAC	87600
Haute-Vienne	CIEUX	87520
Haute-Vienne	COGNAC-LA-FORET	87310
Haute-Vienne	COMPREIGNAC	87140
Haute-Vienne	CONDAT-SUR-VIENNE	87920
Haute-Vienne	COUSSAC-BONNEVAL	87500
Haute-Vienne	COUZEIX	87270
Haute-Vienne	CROMAC	87160
Haute-Vienne	CUSSAC	87150
Haute-Vienne	DINSAC	87210
Haute-Vienne	DOMPIERRE-LES-EGLISES	87190
Haute-Vienne	DOMPS	87120
Haute-Vienne	DOURNAZAC	87230
Haute-Vienne	DROUX	87190
Haute-Vienne	EYBOULEUF	87400
Haute-Vienne	EYJEAUX	87220
Haute-Vienne	EYMOUTIERS	87120
Haute-Vienne	FEYTIAT	87220
Haute-Vienne	FLAVIGNAC	87230
Haute-Vienne	FOLLES	87250
Haute-Vienne	FROMENTAL	87250
Haute-Vienne	GAJOURBERT	87330
Haute-Vienne	GLANDON	87500
Haute-Vienne	GLANGES	87380
Haute-Vienne	GORRE	87310
Haute-Vienne	ISLE	87170

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	JABREILLES-LES-BORDES	87370
Haute-Vienne	JANAILHAC	87800
Haute-Vienne	JAVERDAT	87520
Haute-Vienne	JOUAC	87890
Haute-Vienne	JOURGNAC	87800
Haute-Vienne	LA BAZEUGE	87210
Haute-Vienne	LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX	87440
Haute-Vienne	LA CROISILLE-SUR-BRIANCE	87130
Haute-Vienne	LA CROIX-SUR-GARTEMPE	87210
Haute-Vienne	LA GENEYTOUSE	87400
Haute-Vienne	LA JONCHERE-SAINT-MAURICE	87340
Haute-Vienne	LA MEYZE	87800
Haute-Vienne	LA PORCHERIE	87380
Haute-Vienne	LA ROCHE-L'ABEILLE	87800
Haute-Vienne	LADIGNAC-LE-LONG	87500
Haute-Vienne	LAURIERE	87370
Haute-Vienne	LAVIGNAC	87230
Haute-Vienne	LE BUIS	87140
Haute-Vienne	LE CHALARD	87500
Haute-Vienne	LE CHATENET-EN-DOGNON	87400
Haute-Vienne	LE DORAT	87210
Haute-Vienne	LE PALAIS-SUR-VIENNE	87410
Haute-Vienne	LE VIGEN	87110
Haute-Vienne	LES BILLANGES	87340
Haute-Vienne	LES CARS	87230
Haute-Vienne	LES GRANDS-CHEZEUX	87160
Haute-Vienne	LES SALLES-LAUAUGUYON	87440
Haute-Vienne	LIMOGES	87000
Haute-Vienne	LIMOGES	87100
Haute-Vienne	LIMOGES	87280
Haute-Vienne	LINARDS	87130
Haute-Vienne	LUSSAC-LES-EGLISES	87360
Haute-Vienne	MAGNAC-BOURG	87380
Haute-Vienne	MAGNAC-LAVAL	87190
Haute-Vienne	MAILHAC-SUR-BENAIZE	87160
Haute-Vienne	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE	87440
Haute-Vienne	MARVAL	87440
Haute-Vienne	MASLEON	87130
Haute-Vienne	MEILHAC	87800
Haute-Vienne	MEUZAC	87380
Haute-Vienne	MOISSANNES	87400
Haute-Vienne	MONTROL-SENARD	87330
Haute-Vienne	MORTEMART	87330
Haute-Vienne	NANTIAT	87140
Haute-Vienne	NEDDE	87120
Haute-Vienne	NEUVIC-ENTIER	87130

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	NEXON	87800
Haute-Vienne	NIEUL	87510
Haute-Vienne	NOUIC	87330
Haute-Vienne	ORADOUR-SAINT-GENEST	87210
Haute-Vienne	ORADOUR-SUR-GLANE	87520
Haute-Vienne	ORADOUR-SUR-VAYRES	87150
Haute-Vienne	PAGEAS	87230
Haute-Vienne	PANAZOL	87350
Haute-Vienne	PENSOL	87440
Haute-Vienne	PEYRAT-DE-BELLAC	87300
Haute-Vienne	PEYRAT-LE-CHATEAU	87470
Haute-Vienne	PEYRILHAC	87510
Haute-Vienne	PIERRE-BUFFIERE	87260
Haute-Vienne	RANCON	87290
Haute-Vienne	RAZES	87640
Haute-Vienne	REMPNAT	87120
Haute-Vienne	RILHAC-LASTOURS	87800
Haute-Vienne	RILHAC-RANCON	87570
Haute-Vienne	ROCHECHOUART	87600
Haute-Vienne	ROYERES	87400
Haute-Vienne	ROZIERS-SAINT-GEORGES	87130
Haute-Vienne	SAILLAT-SUR-VIENNE	87720
Haute-Vienne	SAINT-AMAND-LE-PETIT	87120
Haute-Vienne	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	87290
Haute-Vienne	SAINT-AUVENT	87310
Haute-Vienne	SAINT-BAZILE	87150
Haute-Vienne	SAINT-BONNET-BRIANCE	87260
Haute-Vienne	SAINT-BONNET-DE-BELLAC	87300
Haute-Vienne	SAINT-BRICE-SUR-VIENNE	87200
Haute-Vienne	SAINT-CYR	87310
Haute-Vienne	SAINT-DENIS-DES-MURS	87400
Haute-Vienne	SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST	87120
Haute-Vienne	SAINTE-MARIE-DE-VAUX	87420
Haute-Vienne	SAINT-GENCE	87510
Haute-Vienne	SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE	87260
Haute-Vienne	SAINT-GEORGES-LES-LANDES	87160
Haute-Vienne	SAINT-GERMAIN-LES-BELLES	87380
Haute-Vienne	SAINT-GILLES-LES-FORETS	87130
Haute-Vienne	SAINT-HILAIRE-BONNEVAL	87260
Haute-Vienne	SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE	87190
Haute-Vienne	SAINT-HILAIRE-LES-PLACES	87800
Haute-Vienne	SAINT-JEAN-LIGOURE	87260
Haute-Vienne	SAINT-JOUMENT	87510

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	SAINT-JULIEN-LE-PETIT	87460
Haute-Vienne	SAINT-JUNIEN	87200
Haute-Vienne	SAINT-JUNIEN-LES-COMBES	87300
Haute-Vienne	SAINT-JUST-LE-MARTEL	87590
Haute-Vienne	SAINT-LAURENT-LES-EGLISES	87240
Haute-Vienne	SAINT-LAURENT-SUR-GORRE	87310
Haute-Vienne	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	87340
Haute-Vienne	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	87190
Haute-Vienne	SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	87400
Haute-Vienne	SAINT-MARTIAL-SUR-ISOP	87330
Haute-Vienne	SAINT-MARTIN-DE-JUSSAC	87200
Haute-Vienne	SAINT-MARTIN-LE-MAULT	87360
Haute-Vienne	SAINT-MARTIN-LE-VIEUX	87700
Haute-Vienne	SAINT-MARTIN-TERRESSUS	87400
Haute-Vienne	SAINT-MATHIEU	87440
Haute-Vienne	SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES	87800
Haute-Vienne	SAINT-MEARD	87130
Haute-Vienne	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE	87300
Haute-Vienne	SAINT-PARDOUX-LE-LAC	87250
Haute-Vienne	SAINT-PARDOUX-LE-LAC	87140
Haute-Vienne	SAINT-PAUL	87260
Haute-Vienne	SAINT-PRIEST-LIGOURE	87800
Haute-Vienne	SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE	87700
Haute-Vienne	SAINT-PRIEST-TAURION	87480
Haute-Vienne	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87210
Haute-Vienne	SAINT-SORNIN-LEULAC	87290
Haute-Vienne	SAINT-SULPICE-LAURIERE	87370
Haute-Vienne	SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES	87160
Haute-Vienne	SAINT-SYLVESTRE	87240
Haute-Vienne	SAINT-VICTURNIEN	87420
Haute-Vienne	SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE	87380
Haute-Vienne	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	87500
Haute-Vienne	SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE	87700
Haute-Vienne	SAUVIAT-SUR-VIGE	87400
Haute-Vienne	SEREILHAC	87620
Haute-Vienne	SOLIGNAC	87110
Haute-Vienne	SURDOUX	87130
Haute-Vienne	SUSSAC	87130
Haute-Vienne	TERSANNES	87360

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	THOURON	87140
Haute-Vienne	VAL D'ISSOIRE	87330
Haute-Vienne	VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE	87330
Haute-Vienne	VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE	87320
Haute-Vienne	VAULRY	87140
Haute-Vienne	VAYRES	87600

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	VERNEUIL-MOUSTIERS	87360
Haute-Vienne	VERNEUIL-SUR-VIENNE	87430
Haute-Vienne	VEYRAC	87520
Haute-Vienne	VICQ-SUR-BREUILH	87260
Haute-Vienne	VIDEIX	87600
Haute-Vienne	VILLEFAVARD	87190

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	AIXE-SUR-VIENNE	87700
Haute-Vienne	AMBAZAC	87240
Haute-Vienne	ARNAC-LA-POSTE	87160
Haute-Vienne	AUGNE	87120
Haute-Vienne	AUREIL	87220
Haute-Vienne	AZAT-LE-RIS	87360
Haute-Vienne	BALLEDENT	87290
Haute-Vienne	BEAUMONT-DU-LAC	87120
Haute-Vienne	BELLAC	87300
Haute-Vienne	BERNEUIL	87300
Haute-Vienne	BERSAC-SUR-RIVALIER	87370
Haute-Vienne	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87250
Haute-Vienne	BEYNAC	87700
Haute-Vienne	BLANZAC	87300
Haute-Vienne	BLOND	87300
Haute-Vienne	BOISSEUIL	87220
Haute-Vienne	BONNAC-LA-COTE	87270
Haute-Vienne	BOSMIE-L'AIGUILLE	87110
Haute-Vienne	BREUILAUF	87300
Haute-Vienne	BUJALEUF	87460
Haute-Vienne	BURGNAC	87800
Haute-Vienne	BUSSIÈRE-GALANT	87230
Haute-Vienne	CHAILLAC-SUR-VIENNE	87200
Haute-Vienne	CHALUS	87230
Haute-Vienne	CHAMBORET	87140
Haute-Vienne	CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	87150
Haute-Vienne	CHAMPNETERY	87400
Haute-Vienne	CHAMPSAC	87230
Haute-Vienne	CHAPTELAT	87270
Haute-Vienne	CHATEAU-CHERVIX	87380
Haute-Vienne	CHATEAUNEUF-LA-FORET	87130
Haute-Vienne	CHATEAUPONSAC	87290
Haute-Vienne	CHEISSOUX	87460
Haute-Vienne	CHERONNAC	87600
Haute-Vienne	CIEUX	87520
Haute-Vienne	COGNAC-LA-FORET	87310
Haute-Vienne	COMPREIGNAC	87140
Haute-Vienne	CONDAT-SUR-VIENNE	87920
Haute-Vienne	COUSSAC-BONNEVAL	87500
Haute-Vienne	COUZEIX	87270
Haute-Vienne	CROMAC	87160

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	CUSSAC	87150
Haute-Vienne	DINSAC	87210
Haute-Vienne	DOMPIERRE-LES-EGLISES	87190
Haute-Vienne	DOMPS	87120
Haute-Vienne	DOURNAZAC	87230
Haute-Vienne	DROUX	87190
Haute-Vienne	EYBOULEUF	87400
Haute-Vienne	EYJEAUX	87220
Haute-Vienne	EYMOUTIERS	87120
Haute-Vienne	FEYTIAT	87220
Haute-Vienne	FLAVIGNAC	87230
Haute-Vienne	FOLLES	87250
Haute-Vienne	FROMENTAL	87250
Haute-Vienne	GAJOURBERT	87330
Haute-Vienne	GLANDON	87500
Haute-Vienne	GLANGES	87380
Haute-Vienne	GORRE	87310
Haute-Vienne	ISLE	87170
Haute-Vienne	JABREILLES-LES-BORDES	87370
Haute-Vienne	JANAILHAC	87800
Haute-Vienne	JAVERDAT	87520
Haute-Vienne	JOUAC	87890
Haute-Vienne	JOURGNAC	87800
Haute-Vienne	LA BAZEUGE	87210
Haute-Vienne	LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX	87440
Haute-Vienne	LA CROISILLE-SUR-BRIANCE	87130
Haute-Vienne	LA CROIX-SUR-GARTEMPE	87210
Haute-Vienne	LA GENEYTOUSE	87400
Haute-Vienne	LA JONCHERE-SAINT-MAURICE	87340
Haute-Vienne	LA MEYZE	87800
Haute-Vienne	LA PORCHERIE	87380
Haute-Vienne	LA ROCHE-L'ABEILLE	87800
Haute-Vienne	LADIGNAC-LE-LONG	87500
Haute-Vienne	LAURIERE	87370
Haute-Vienne	LAVIGNAC	87230
Haute-Vienne	LE BUIS	87140
Haute-Vienne	LE CHALARD	87500
Haute-Vienne	LE CHATENET-EN-DOGNON	87400
Haute-Vienne	LE DORAT	87210

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	LE PALAIS-SUR-VIENNE	87410
Haute-Vienne	LE VIGEN	87110
Haute-Vienne	LES BILLANGES	87340
Haute-Vienne	LES CARS	87230
Haute-Vienne	LES GRANDS-CHEZEAUX	87160
Haute-Vienne	LES SALLES-LAVAUGUYON	87440
Haute-Vienne	LIMOGES	87280
Haute-Vienne	LIMOGES	87000
Haute-Vienne	LIMOGES	87100
Haute-Vienne	LINARDS	87130
Haute-Vienne	LUSSAC-LES-EGLISES	87360
Haute-Vienne	MAGNAC-BOURG	87380
Haute-Vienne	MAGNAC-LAVAL	87190
Haute-Vienne	MAILHAC-SUR-BENAIZE	87160
Haute-Vienne	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE	87440
Haute-Vienne	MARVAL	87440
Haute-Vienne	MASLEON	87130
Haute-Vienne	MEILHAC	87800
Haute-Vienne	MEUZAC	87380
Haute-Vienne	MOISSANNES	87400
Haute-Vienne	MONTROL-SENARD	87330
Haute-Vienne	MORTEMART	87330
Haute-Vienne	NANTIAT	87140
Haute-Vienne	NEDDE	87120
Haute-Vienne	NEUVIC-ENTIER	87130
Haute-Vienne	NEXON	87800
Haute-Vienne	NIEUL	87510
Haute-Vienne	NOUIC	87330
Haute-Vienne	ORADOUR-SAINT-GENEST	87210
Haute-Vienne	ORADOUR-SUR-GLANE	87520
Haute-Vienne	ORADOUR-SUR-VAYRES	87150
Haute-Vienne	PAGEAS	87230
Haute-Vienne	PANAZOL	87350
Haute-Vienne	PENSOL	87440
Haute-Vienne	PEYRAT-DE-BELLAC	87300
Haute-Vienne	PEYRAT-LE-CHATEAU	87470
Haute-Vienne	PEYRILHAC	87510
Haute-Vienne	PIERRE-BUFFIERE	87260
Haute-Vienne	RANCON	87290
Haute-Vienne	RAZES	87640
Haute-Vienne	REMPNAT	87120
Haute-Vienne	RILHAC-LASTOURS	87800
Haute-Vienne	RILHAC-RANCON	87570
Haute-Vienne	ROCHECHOUART	87600
Haute-Vienne	ROYERES	87400
Haute-Vienne	ROZIERS-SAINT-GEORGES	87130
Haute-Vienne	SAILLAT-SUR-VIENNE	87720
Haute-Vienne	SAINTE-AMAND-LE-PETIT	87120
Haute-Vienne	SAINTE-AMAND-MAGNAZEIX	87290
Haute-Vienne	SAINTE-AUVENT	87310

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	SAINTE-BAZILE	87150
Haute-Vienne	SAINTE-BONNET-BRIANCE	87260
Haute-Vienne	SAINTE-BONNET-DE-BELLAC	87300
Haute-Vienne	SAINTE-BRICE-SUR-VIENNE	87200
Haute-Vienne	SAINTE-CYR	87310
Haute-Vienne	SAINTE-DENIS-DES-MURS	87400
Haute-Vienne	SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST	87120
Haute-Vienne	SAINTE-MARIE-DE-VAUX	87420
Haute-Vienne	SAINTE-GENCE	87510
Haute-Vienne	SAINTE-GENEST-SUR-ROSELLE	87260
Haute-Vienne	SAINTE-GEORGES-LES-LANDES	87160
Haute-Vienne	SAINTE-GERMAIN-LES-BELLES	87380
Haute-Vienne	SAINTE-GILLES-LES-FORETS	87130
Haute-Vienne	SAINTE-HILAIRE-BONNEVAL	87260
Haute-Vienne	SAINTE-HILAIRE-LA-TREILLE	87190
Haute-Vienne	SAINTE-HILAIRE-LES-PLACES	87800
Haute-Vienne	SAINTE-JEAN-LIGOURE	87260
Haute-Vienne	SAINTE-JOUVENT	87510
Haute-Vienne	SAINTE-JULIEN-LE-PETIT	87460
Haute-Vienne	SAINTE-JUNIEN	87200
Haute-Vienne	SAINTE-JUNIEN-LES-COMBES	87300
Haute-Vienne	SAINTE-JUST-LE-MARTEL	87590
Haute-Vienne	SAINTE-LAURENT-LES-EGLISES	87240
Haute-Vienne	SAINTE-LAURENT-SUR-GORRE	87310
Haute-Vienne	SAINTE-LEGER-LA-MONTAGNE	87340
Haute-Vienne	SAINTE-LEGER-MAGNAZEIX	87190
Haute-Vienne	SAINTE-LEONARD-DE-NOBLAT	87400
Haute-Vienne	SAINTE-MARTIAL-SUR-ISOP	87330
Haute-Vienne	SAINTE-MARTIN-DE-JUSSAC	87200
Haute-Vienne	SAINTE-MARTIN-LE-MAULT	87360
Haute-Vienne	SAINTE-MARTIN-LE-VIEUX	87700
Haute-Vienne	SAINTE-MARTIN-TERRESSUS	87400
Haute-Vienne	SAINTE-MATHIEU	87440
Haute-Vienne	SAINTE-MAURICE-LES-BROUSSES	87800
Haute-Vienne	SAINTE-MEARD	87130
Haute-Vienne	SAINTE-OUEN-SUR-GARTEMPE	87300
Haute-Vienne	SAINTE-PARDOUX-LE-LAC	87140
Haute-Vienne	SAINTE-PARDOUX-LE-LAC	87250
Haute-Vienne	SAINTE-PAUL	87260
Haute-Vienne	SAINTE-PRIEST-LIGOURE	87800
Haute-Vienne	SAINTE-PRIEST-SOUS-AIXE	87700
Haute-Vienne	SAINTE-PRIEST-TAURION	87480

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87210
Haute-Vienne	SAINT-SORNIN-LEULAC	87290
Haute-Vienne	SAINT-SULPICE-LAURIERE	87370
Haute-Vienne	SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES	87160
Haute-Vienne	SAINT-SYLVESTRE	87240
Haute-Vienne	SAINT-VICTURNIEN	87420
Haute-Vienne	SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE	87380
Haute-Vienne	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	87500
Haute-Vienne	SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE	87700
Haute-Vienne	SAUVIAT-SUR-VIGE	87400
Haute-Vienne	SEREILHAC	87620
Haute-Vienne	SOLIGNAC	87110
Haute-Vienne	SURDOUX	87130

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	SUSSAC	87130
Haute-Vienne	TERSANNES	87360
Haute-Vienne	THOURON	87140
Haute-Vienne	VAL D'ISSOIRE	87330
Haute-Vienne	VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE	87330
Haute-Vienne	VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE	87320
Haute-Vienne	VAULRY	87140
Haute-Vienne	VAYRES	87600
Haute-Vienne	VERNEUIL-MOUSTIERS	87360
Haute-Vienne	VERNEUIL-SUR-VIENNE	87430
Haute-Vienne	VEYRAC	87520
Haute-Vienne	VICQ-SUR-BREUILH	87260
Haute-Vienne	VIDEIX	87600
Haute-Vienne	VILLEFAVARD	87190

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	AIXE-SUR-VIENNE	87700
Haute-Vienne	AMBAZAC	87240
Haute-Vienne	ARNAC-LA-POSTE	87160
Haute-Vienne	AUGNE	87120
Haute-Vienne	AUREIL	87220
Haute-Vienne	AZAT-LE-RIS	87360
Haute-Vienne	BALLEDENT	87290
Haute-Vienne	BEAUMONT-DU-LAC	87120
Haute-Vienne	BELLAC	87300
Haute-Vienne	BERNEUIL	87300
Haute-Vienne	BERSAC-SUR-RIVALIER	87370
Haute-Vienne	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87250
Haute-Vienne	BEYNAC	87700
Haute-Vienne	BLANZAC	87300
Haute-Vienne	BLOND	87300
Haute-Vienne	BOISSEUIL	87220
Haute-Vienne	BONNAC-LA-COTE	87270
Haute-Vienne	BOSMIE-L'AIGUILLE	87110
Haute-Vienne	BREUILAUF	87300
Haute-Vienne	BUJALEUF	87460
Haute-Vienne	BURGNAC	87800
Haute-Vienne	BUSSIÈRE-GALANT	87230
Haute-Vienne	CHAILLAC-SUR-VIENNE	87200
Haute-Vienne	CHALUS	87230
Haute-Vienne	CHAMBORET	87140
Haute-Vienne	CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	87150
Haute-Vienne	CHAMPNETERY	87400
Haute-Vienne	CHAMPSAC	87230
Haute-Vienne	CHAPTELAT	87270
Haute-Vienne	CHATEAU-CHERVIX	87380
Haute-Vienne	CHATEAUNEUF-LA-FORET	87130
Haute-Vienne	CHATEAUPONSAC	87290

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	CHEISSOUX	87460
Haute-Vienne	CHERONNAC	87600
Haute-Vienne	CIEUX	87520
Haute-Vienne	COGNAC-LA-FORET	87310
Haute-Vienne	COMPREIGNAC	87140
Haute-Vienne	CONDAT-SUR-VIENNE	87920
Haute-Vienne	COUSSAC-BONNEVAL	87500
Haute-Vienne	COUZEIX	87270
Haute-Vienne	CROMAC	87160
Haute-Vienne	CUSSAC	87150
Haute-Vienne	DINSAC	87210
Haute-Vienne	DOMPIERRE-LES- EGLISES	87190
Haute-Vienne	DOMPS	87120
Haute-Vienne	DOURNAZAC	87230
Haute-Vienne	DROUX	87190
Haute-Vienne	EYBOULEUF	87400
Haute-Vienne	EYJEAUX	87220
Haute-Vienne	EYMOUTIERS	87120
Haute-Vienne	FEYTIAT	87220
Haute-Vienne	FLAVIGNAC	87230
Haute-Vienne	FOLLES	87250
Haute-Vienne	FROMENTAL	87250
Haute-Vienne	GAJOURBERT	87330
Haute-Vienne	GLANDON	87500
Haute-Vienne	GLANGES	87380
Haute-Vienne	GORRE	87310
Haute-Vienne	ISLE	87170
Haute-Vienne	JABREILLES-LES-BORDES	87370
Haute-Vienne	JANAILHAC	87800
Haute-Vienne	JAVERDAT	87520
Haute-Vienne	JOUAC	87890
Haute-Vienne	JOURGNAC	87800

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	LA BAZEUGE	87210
Haute-Vienne	LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX	87440
Haute-Vienne	LA CROISILLE-SUR-BRIANCE	87130
Haute-Vienne	LA CROIX-SUR-GARTEMPE	87210
Haute-Vienne	LA GENEYTOUSE	87400
Haute-Vienne	LA JONCHERE-SAINT-MAURICE	87340
Haute-Vienne	LA MEYZE	87800
Haute-Vienne	LA PORCHERIE	87380
Haute-Vienne	LA ROCHE-L'ABEILLE	87800
Haute-Vienne	LADIGNAC-LE-LONG	87500
Haute-Vienne	LAURIERE	87370
Haute-Vienne	LAVIGNAC	87230
Haute-Vienne	LE BUIS	87140
Haute-Vienne	LE CHALARD	87500
Haute-Vienne	LE CHATENET-EN-DOGNON	87400
Haute-Vienne	LE DORAT	87210
Haute-Vienne	LE PALAIS-SUR-VIENNE	87410
Haute-Vienne	LE VIGEN	87110
Haute-Vienne	LES BILLANGES	87340
Haute-Vienne	LES CARS	87230
Haute-Vienne	LES GRANDS-CHEZEAUX	87160
Haute-Vienne	LES SALLES-LAUAUGUYON	87440
Haute-Vienne	LIMOGES	87000
Haute-Vienne	LIMOGES	87100
Haute-Vienne	LIMOGES	87280
Haute-Vienne	LINARDS	87130
Haute-Vienne	LUSSAC-LES-EGLISES	87360
Haute-Vienne	MAGNAC-BOURG	87380
Haute-Vienne	MAGNAC-LAVAL	87190
Haute-Vienne	MAILHAC-SUR-BENAIZE	87160
Haute-Vienne	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE	87440
Haute-Vienne	MARVAL	87440
Haute-Vienne	MASLEON	87130
Haute-Vienne	MEILHAC	87800
Haute-Vienne	MEUZAC	87380
Haute-Vienne	MOISSANNES	87400
Haute-Vienne	MONTROL-SENARD	87330
Haute-Vienne	MORTEMART	87330
Haute-Vienne	NANTIAT	87140
Haute-Vienne	NEDDE	87120
Haute-Vienne	NEUVIC-ENTIER	87130
Haute-Vienne	NEXON	87800
Haute-Vienne	NIEUL	87510
Haute-Vienne	NOUIC	87330
Haute-Vienne	ORADOUR-SAINT-GENEST	87210
Haute-Vienne	ORADOUR-SUR-GLANE	87520

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	ORADOUR-SUR-VAYRES	87150
Haute-Vienne	PAGEAS	87230
Haute-Vienne	PANAZOL	87350
Haute-Vienne	PENSOL	87440
Haute-Vienne	PEYRAT-DE-BELLAC	87300
Haute-Vienne	PEYRAT-LE-CHATEAU	87470
Haute-Vienne	PEYRILHAC	87510
Haute-Vienne	PIERRE-BUFFIERE	87260
Haute-Vienne	RANCON	87290
Haute-Vienne	RAZES	87640
Haute-Vienne	REMPNAT	87120
Haute-Vienne	RILHAC-LASTOURS	87800
Haute-Vienne	RILHAC-RANCON	87570
Haute-Vienne	ROCHECHOUART	87600
Haute-Vienne	ROYERES	87400
Haute-Vienne	ROZIERS-SAINT-GEORGES	87130
Haute-Vienne	SAILLAT-SUR-VIENNE	87720
Haute-Vienne	SAINT-AMAND-LE-PETIT	87120
Haute-Vienne	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	87290
Haute-Vienne	SAINT-AUVENT	87310
Haute-Vienne	SAINT-BAZILE	87150
Haute-Vienne	SAINT-BONNET-BRIANCE	87260
Haute-Vienne	SAINT-BONNET-DE-BELLAC	87300
Haute-Vienne	SAINT-BRICE-SUR-VIENNE	87200
Haute-Vienne	SAINT-CYR	87310
Haute-Vienne	SAINT-DENIS-DES-MURS	87400
Haute-Vienne	SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST	87120
Haute-Vienne	SAINTE-MARIE-DE-VAUX	87420
Haute-Vienne	SAINT-GENCE	87510
Haute-Vienne	SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE	87260
Haute-Vienne	SAINT-GEORGES-LES-LANDES	87160
Haute-Vienne	SAINT-GERMAIN-LES-BELLES	87380
Haute-Vienne	SAINT-GILLES-LES-FORETS	87130
Haute-Vienne	SAINT-HILAIRE-BONNEVAL	87260
Haute-Vienne	SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE	87190
Haute-Vienne	SAINT-HILAIRE-LES-PLACES	87800
Haute-Vienne	SAINT-JEAN-LIGOURE	87260
Haute-Vienne	SAINT-JOUVENT	87510
Haute-Vienne	SAINT-JULIEN-LE-PETIT	87460
Haute-Vienne	SAINT-JUNIEN	87200
Haute-Vienne	SAINT-JUNIEN-LES-COMBES	87300
Haute-Vienne	SAINT-JUST-LE-MARTEL	87590

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	SAINT-LAURENT-LES- EGLISES	87240
Haute-Vienne	SAINT-LAURENT-SUR- GORRE	87310
Haute-Vienne	SAINT-LEGER-LA- MONTAGNE	87340
Haute-Vienne	SAINT-LEGER- MAGNAZEIX	87190
Haute-Vienne	SAINT-LEONARD-DE- NOBLAT	87400
Haute-Vienne	SAINT-MARTIAL-SUR-ISOP	87330
Haute-Vienne	SAINT-MARTIN-DE- JUSSAC	87200
Haute-Vienne	SAINT-MARTIN-LE-MAULT	87360
Haute-Vienne	SAINT-MARTIN-LE-VIEUX	87700
Haute-Vienne	SAINT-MARTIN- TERRESSUS	87400
Haute-Vienne	SAINT-MATHIEU	87440
Haute-Vienne	SAINT-MAURICE-LES- BROUSSES	87800
Haute-Vienne	SAINT-MEARD	87130
Haute-Vienne	SAINT-OUEN-SUR- GARTEMPE	87300
Haute-Vienne	SAINT-PARDOUX-LE-LAC	87250
Haute-Vienne	SAINT-PARDOUX-LE-LAC	87140
Haute-Vienne	SAINT-PAUL	87260
Haute-Vienne	SAINT-PRIEST-LIGOURE	87800
Haute-Vienne	SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE	87700
Haute-Vienne	SAINT-PRIEST-TAURION	87480
Haute-Vienne	SAINT-SORNIN-LA- MARCHE	87210

Département	Commune	CP
Haute-Vienne	SAINT-SORNIN-LEULAC	87290
Haute-Vienne	SAINT-SULPICE-LAURIERE	87370
Haute-Vienne	SAINT-SULPICE-LES- FEUILLES	87160
Haute-Vienne	SAINT-SYLVESTRE	87240
Haute-Vienne	SAINT-VICTURNIEN	87420
Haute-Vienne	SAINT-VITTE-SUR- BRIANCE	87380
Haute-Vienne	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	87500
Haute-Vienne	SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE	87700
Haute-Vienne	SAUVIAT-SUR-VIGE	87400
Haute-Vienne	SEREILHAC	87620
Haute-Vienne	SOLIGNAC	87110
Haute-Vienne	SURDOUX	87130
Haute-Vienne	SUSSAC	87130
Haute-Vienne	TERSANNES	87360
Haute-Vienne	THOURON	87140
Haute-Vienne	VAL D'ISSOIRE	87330
Haute-Vienne	VAL-D'OIRES-ET- GARTEMPE	87320
Haute-Vienne	VAL-D'OIRES-ET- GARTEMPE	87330
Haute-Vienne	VAULRY	87140
Haute-Vienne	VAYRES	87600
Haute-Vienne	VERNEUIL-MOUSTIERS	87360
Haute-Vienne	VERNEUIL-SUR-VIENNE	87430
Haute-Vienne	VEYRAC	87520
Haute-Vienne	VICQ-SUR-BREUILH	87260
Haute-Vienne	VIDEIX	87600
Haute-Vienne	VILLEFAVARD	87190

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2025-01-13-00015

20250113 Arrêté Agrément association Soli'Al

Arrêté du 13 JAN. 2025

portant agrément de l'association «Soli'Al» au titre de l'article L.365-3
du code de la construction et de l'habitation

Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
VU la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;
VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes exerçant les activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
VU la demande d'agrément en intermédiation locative et gestion locative sociale déposée par l'association « Soli'Al » le «22 juillet 2024» ;
VU les avis émis par les DDETS-PP de Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne ;
VU le Contrat d'Engagement Républicain signé par l'association.
Considérant les capacités de l'organisme à exercer de telles activités conformément à l'article L.365-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, compte tenu de ses statuts, ses compétences et des moyens dont il dispose ;
Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine.

ARRÊTE

Article 1 : L'association «Soli'Al» sise « 19-21 quai d'Austerlitz 75013 Paris » est agréée pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique suivantes :

- L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation de celui-ci au handicap et au vieillissement ;

- L'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Cet accompagnement consiste notamment en :
 - o L'aide à la définition d'un projet de logement adapté aux besoins et aux ressources des personnes concernées ;
 - o L'aide à l'installation dans un logement par l'assistance à l'ouverture des droits, la mobilisation des aides financières existantes, l'aide à l'appropriation du logement et, le cas échéant, l'assistance à la réalisation des travaux nécessaires pour conférer au logement un caractère décent ;
 - o L'aide au maintien dans les lieux, notamment par l'apport d'un soutien dans la gestion du budget, l'entretien du logement et la bonne insertion des occupants dans leur environnement.
- L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable. Les organismes collecteurs agréés associés de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement mentionnés à l'article L. 313-18 bénéficient de plein droit, sur l'ensemble du territoire national, de l'agrément au titre de cette activité
- La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;
- La participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.4441-2 ;

Et pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale suivantes :

- La location :
 - o De logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L.365-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ou d'organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L.442-8-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
 - o De logements à des bailleurs autres que des organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.321-10-1 et L.353-20 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
 - o De logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- La gestion de résidences sociales mentionnée à l'article R.353-165-1-9 ;

Article 2 : L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans renouvelable à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine pour les départements de Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne.

Article 3 : L'association «Soli'Al» est tenue d'adresser annuellement au Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine un compte rendu des activités concernées ainsi que ses comptes financiers. Elle doit lui notifier sans délai toute modification statutaire.

Article 4 : Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

2 rue Jules Ferry
33000 Bordeaux
<https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr>


L'agrément peut être retiré à tout moment par le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois suivant sa notification ou publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région :

- d'un recours administratif gracieux auprès de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6 : Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 13 JAN, 2025
Pour le Préfet de région

Pour le Préfet
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Sylvain PELLETERET

